



Pôle Cohésion Sociale  
Département Formation Apprentissage  
Service des Formations sanitaires et sociales

# **Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2009-2014**

Pré-projet  
Octobre 2009

## Sommaire

<i>Le mot du Président.....</i>	<i>3</i>
<i>La décentralisation de la Région Guyane : le transfert des formations sanitaires et sociales.....</i>	<i>4</i>
<i>Une inscription du schéma régional des formations sanitaires et sociales dans le Plan régional de développement des formations professionnelles .....</i>	<i>8</i>
<i>La méthode utilisée pour élaborer le schéma des formations sanitaires et sociales.....</i>	<i>10</i>
<i>Les éléments clés du diagnostic emploi-formation consacré au champ sanitaire et social.....</i>	<i>12</i>
<i>Les besoins exprimés par les employeurs (principaux éléments issus du diagnostic emploi-formation).....</i>	<i>24</i>
<i>Les enjeux globaux en matière de formation (principaux éléments issus du diagnostic emploi-formation).....</i>	<i>31</i>
<i>Synthèse des principaux facteurs d'évolution et du positionnement des acteurs .....</i>	<i>34</i>
<i>Axes stratégiques du schéma régional des formations sanitaires et sociales de Guyane.....</i>	<i>36</i>
<i>La déclinaison des orientations stratégiques du PRDF dans le champ des formations sanitaires et sociales : présentation des cinq axes stratégiques de la Région dans le domaine des formations sanitaires et sociales .....</i>	<i>37</i>
<i>Liste des chantiers prioritaires (à venir).....</i>	<i>46</i>
<i>Plan d'actions du schéma régional des formations sanitaires et sociales en Guyane.....</i>	<i>47</i>
<i>La déclinaison des axes stratégiques du schéma des formations sanitaires et sociales en fiches actions.....</i>	<i>48</i>

## Le mot du Président

---

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a renforcé les compétences de la collectivité régionale dans le domaine des formations professionnelles notamment celui des formations sanitaires et sociales.

En application de cette loi, la Région Guyane a élaboré et adopté un Plan régional de Développement des Formations (PRDF) dont découle le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociale (SRFSS).

Notre territoire connaît un important déficit des professionnels de santé, il en est de même sur certains emplois du secteur social et médico-social. A ce constat accablant s'ajoute une récurrente inégalité des moyens tant humains que structurels entre le littoral et le reste des communes.

Il est par ailleurs injustifié que seulement trois formations paramédicales (IDE, AS, AP)<sup>1</sup> soient dispensées en Guyane au vu des besoins exprimés par la population. De même qu'il n'est plus acceptable que la faiblesse des quotas, limite le nombre d'étudiants formés.

Il s'agit de lourds défis auxquels la collectivité régionale se doit d'apporter des réponses. Aussi, tenant compte des problématiques identiques entre le secteur sanitaire et social, la Région Guyane a fait le choix d'élaborer un Schéma Unique regroupant en un seul document les aspects sanitaires et les aspects sociaux.

La méthode choisie consiste à produire un diagnostic partagé en adoptant une démarche participative des différents partenaires : institutionnels, employeurs, établissements de formation, étudiants, organismes paritaires collecteurs, représentants des associations des secteurs sanitaires et sociaux, OREF-CARIF...

Le SRFSS de la Région Guyane est décliné en axes stratégiques tenant compte du PRDF. Ces axes stratégiques sont complétés de fiches actions qui mettent en exergue les objectifs, les modalités de mise en œuvre et le calendrier des actions proposées.

L'ambition de la Région Guyane est, à travers la mise en œuvre du SRFSS, de permettre aux guyanais de bénéficier d'une formation de qualité tenant compte des besoins locaux, de faire évoluer la carte des formations ainsi que le quota d'étudiants s'appliquant à certaines formations, de participer à la réduction du déficit des professionnels de santé et de certains métiers du secteur social et médico-social, de permettre aux formateurs et étudiants de travailler dans de meilleures conditions.

Le Président du Conseil régional

Antoine KARAM

---

<sup>1</sup> IDE : Infirmier Diplômé d'État – AS : Aide Soignant – AP : Auxiliaire de Puériculture

## La décentralisation de la Région Guyane : le transfert des formations sanitaires et sociales

La *loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales* a transféré aux Régions le champ des formations sanitaires et sociales.

### 1. DE NOUVELLES COMPETENCES

Il est confié aux Régions l'élaboration des schémas des formations sanitaires et sociales ainsi que le financement de certaines formations diplômantes et le versement des bourses aux élèves et étudiants.

Dans le domaine sanitaire<sup>2</sup>, la Région est juridiquement compétente pour les formations paramédicales en matière de :

- Répartition des quotas fixés par l'Etat entre les établissements de formation pour certaines professions (Titre I à VII, livre III, 4<sup>ème</sup> partie du Code de la Santé Publique) et fixation des capacités d'accueil pour les autres,
- Autorisation de création des établissements et agrément de leur directeur,
- Financement des établissements publics<sup>3</sup>,
- Versement des aides aux étudiants en formations sanitaires.

Pour les sages-femmes, la compétence de la Région se limite à l'agrément des écoles, au versement de subventions aux écoles et à l'attribution d'aides aux étudiants.

Pour les préparateurs en pharmacie hospitalière, la Région assure le fonctionnement et l'équipement des centres de formations.

**L'État** conserve de façon limitée certaines prérogatives : il définit les conditions d'accès aux professions paramédicales et de sages-femmes, les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation des candidats et la délivrance des diplômes. Pour les formations soumises à quota, l'État fixe le nombre de places ouvertes en région après avis et proposition du Conseil Régional. Il dispose également d'un droit de regard sur l'autorisation de création des établissements et l'agrément des directeurs par le biais de l'avis préalable du Préfet de Région.

---

<sup>2</sup> Chapitre IV, article 69 à 74.

<sup>3</sup> A noter pour les établissements privés, cette obligation n'existe que s'ils ont fait l'objet d'une autorisation préalable de l'État et, à la hauteur des dépenses déjà engagées par l'État.

Dans le domaine du travail social, les articles 53 et 54 de la loi du 13 août 2004 précisent que **la Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux**. La Région agréé les établissements dispensant la formation diplômante initiale et conclut avec eux une convention. Elle définit le montant de la subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et pédagogiques ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement et d'entretien. Elle attribue des bourses aux élèves et aux étudiants.

**L'État voit son action limitée** mais conserve un rôle central dans la définition des orientations, la création et l'organisation des diplômes et titres du travail social, la délivrance des diplômes et titres, la mise en œuvre de la procédure de déclaration préalable ainsi que dans le contrôle du respect des programmes, de la qualification des formateurs et des directeurs d'établissement et de la qualité des enseignements délivrés par ces établissements durant la durée des formations.

**Les Conseils généraux** jouent un rôle important dans le champ social et médico-social. Depuis 1983, ils disposent d'une compétence de droit commun en matière d'action sociale et médico-sociale. La loi du 13 août 2004 les a confirmés dans ce rôle. Ils définissent et mettent en œuvre la politique d'action sociale, ils coordonnent les actions menées sur leur territoire, et versent les prestations légales d'aide sociale qui sont à leur charge. Dans le champ des formations, ils donnent leur avis concernant les formations en travail social.

## **2. LE CHAMP DU TRANSFERT POUR LA REGION GUYANE**

En 2008, la Région a financé les formations sanitaires et sociales au titre de la décentralisation à hauteur de 1 597 329€, répartis de la façon suivante :

- Le fonctionnement de l'établissement dispensant des formations sociales initiales (IRDTS) à hauteur de 455 386€.
- Le fonctionnement de l'établissement dispensant des formations sanitaires (IFSI) à hauteur de 1 009 037€.
- Les bourses aux étudiants en formations sanitaires et sociales à hauteur de 132 906€.

Les formations médicales et paramédicales transférées financièrement à la Région et dispensées en Guyane sont les suivantes :

- Infirmier,
- Aide-soignant,
- Auxiliaire de puériculture.

En 2008, un seul établissement dispense ces formations diplômantes sanitaires. Pour la rentrée 2009, un établissement de formation d'aide soignant a ouvert à Saint Laurent du Maroni.

Certaines formations paramédicales dans le périmètre du transfert de décentralisation ne sont pas proposées sur le territoire guyanais, mais sont présentes en Martinique ou en Guadeloupe. C'est le cas des formations de sage-femme, d'infirmier en bloc opératoire et de masseur kinésithérapeute, proposées en Martinique. En Guadeloupe, il existe également les formations d'infirmiers anesthésistes et de puéricultrices.

Les formations non proposées dans l'espace Antilles – Guyane sont donc les suivantes : cadre de santé, manipulateur en électro-radiologie, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien,

audioprothésiste, orthésiste et prothésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, d'orthophoniste et préparateur en pharmacie hospitalier. Pour ces dernières, il est important de noter que peu de centres de formation, souvent à vocation nationale, proposent ces formations en métropole.

Sur les 14 formations sociales transférées à la Région, 8 d'entre elles sont dispensées en Guyane :

- Assistant de service social,
- Aide médico-psychologique,
- Educateur spécialisé,
- Educateur de jeunes enfants,
- Educateur technique spécialisé
- Moniteur éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale,
- Auxiliaire de vie sociale.

Ces formations sont toutes proposées par l'IRDTS, basé à Cayenne, qui offre la formation de CAFERUIS.

## Récapitulatif des formations sanitaires et sociales transférées à la Région

Secteur	Intitulé	Titre ou diplôme	Niveau de formation	Institution délivrant le diplôme	Durée des études (en année)	Accessibles par la VAE en Guyane	Périmètre juridique transféré aux Régions
Sanitaire	Aide soignant	DE	V	DSDS	1	Oui	oui
	Auxiliaire de puériculture	DE	V	DSDS	1	Oui	oui
	Ambulancier	DE	V	DSDS	3 mois	Oui	oui
	Sage-femme	DE	III	Université	4	non prévu	oui
	Infirmier	DE	III	DSDS	3	non prévu	oui
	Infirmier anesthésiste	DE	III	DSDS	2	non prévu	oui
	Infirmier de bloc opératoire	DE	III	DSDS	1,5	non prévu	oui
	Puéricultrice	DE	III	DSDS	1	non prévu	oui
	Masseur kinésithérapeute	DE	III	DSDS	3	non prévu	oui
	Manipulateur en électroradiologie	DTS	III	DSDS	3	non prévu	oui
	Cadre de santé	DE	I	DSDS	1	non prévu	oui
	Orthoptiste	CA	III	Université	3	non prévu	oui
	Opticien lunetier	BTS	III	Rectorat	2	non prévu	oui
	Diététicien	BTS	III	Rectorat	2	non prévu	oui
Social	Auxiliaire de vie sociale	DE	V	DSDS	1	Oui	oui
	Moniteur éducateur	DE	IV	Rectorat	2	Oui	oui
	Technicien de l'intervention sociale et familiale	DE	IV	DSDS	2	Oui	oui
	Assistant de service social	DE	III	DSDS	3	Oui	oui
	Educateur spécialisé	DE	III	Rectorat	3	Oui	oui
	Educateur de jeunes enfants	DE	III	DSDS	3	Oui	oui
	Educateur technique spécialisé	DE	III	Rectorat	3	Non	oui
	Aide médico-psychologique	DE	V	DSDS	2	Oui	oui
	Assistant familial	DE	V	DSDS	2	Oui	oui
	Conseiller en économie sociale et familiale	DE	III	Rectorat/ DSDS	1	Non	oui
	Responsable d'unité d'intervention sociale et familiale (CAFERUIS)	CA	II	DSDS	2	Oui	oui
	Médiateur familial	DE	I	DSDS	3	Oui	oui
	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale	DE	I	DSDS	3	Non	oui
	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDESIS)	CA	I	DSDS	30 mois	Non	oui

DE : Diplôme d'Etat

CA : certificat d'aptitude

BTS : Brevet de technicien supérieur

DTS : Diplôme technique supérieur

Non prévu : les textes législatifs et réglementaires ne prévoient pas la VAE.

## **Une inscription du schéma régional des formations sanitaires et sociales dans le Plan régional de développement des formations professionnelles**

---

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales s'inscrit pleinement dans la suite des travaux conduits dans le cadre du Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) qui mettait en avant trois objectifs stratégiques :

- **« Créer les conditions permettant l'accès de tous à la qualification en Guyane, en particulier pour les jeunes »** : L'engagement fort de la Guyane pour augmenter le niveau de qualification vise à répondre à des enjeux d'accès à l'emploi direct des publics jeunes et adultes, et à permettre aux individus d'évoluer professionnellement tout au long de leur vie.
- **« Développer la qualité, la proximité et la dimension pluriculturelle du système de formation »** : Le PRDF a vocation à impulser des dynamiques pour améliorer l'offre de formation tant sur la qualité intrinsèque de l'offre et des actions de formation que sur l'organisation permettant de mettre en place de façon pertinente et adaptée ces formations. La mise en œuvre des programmes de formation repose sur les équipes des organismes de formation, dont le rôle est essentiel pour garantir la qualité et le développement d'une ingénierie et d'une pédagogie adaptées. La pertinence de la définition des formations à mettre en place repose sur une connaissance solide de la diversité des besoins sociaux et économiques, confrontée aux sources de financements disponibles. Les différentes échelles, locales, régionales, nationales et continentales et les dynamiques de branche sont à articuler pour en assurer la cohérence. Par ailleurs, le contenu des formations doit prendre en compte le pluriculturalisme de la société guyanaise.
- **« Faire de la formation un levier du développement économique »** : Le développement économique et la formation professionnelle sont liés de façon organique, selon des dynamiques fortement interactives. Les actions mises en œuvre dans le cadre du PRDF et du schéma régional de développement économique (SRDE), qui traduit les orientations économiques du Conseil Régional de Guyane, doivent donc être cohérentes, en valorisant les convergences et les complémentarités. L'accroissement des compétences des habitants de Guyane contribue au développement économique et se réalise à travers plusieurs logiques de formation : la formation initiale et professionnelle permettant l'acquisition de compétences de façon préalable à l'insertion dans l'emploi, la formation des responsables d'entreprises, la formation continue pour développer les compétences des salariés.

Ces objectifs ambitieux ont été déclinés en différentes fiches actions opérationnelles.

### **Rappel des axes opérationnels d'intervention du PRDF Guyane**

- Axe 1** : Améliorer l'accompagnement des publics dans la construction de leur projet professionnel
- Axe 2** : Développer les parcours de formation et l'insertion socio-économique des jeunes
- Axe 3** : Accompagner les adultes, demandeurs d'emploi et salariés, dans l'acquisition de qualifications
- Axe 4** : Faciliter la mobilité
- Axe 5** : Renover l'offre de formation, en renforçant l'approche territoriale
- Axe 6** : Développer les capacités d'innovation des acteurs de la formation
- Axe 7** : Valoriser la dimension pluriculturelle de la Guyane dans la formation
- Axe 8** : Développer les interactions du système de formation avec les politiques économiques
- Axe 9** : Généraliser la formation au service de la création et du développement d'activités
- Axe 10** : Développer les filières d'enseignement supérieur pour les secteurs porteurs d'activités
- Axe 11** : Favoriser le développement des compétences des salariés en lien avec les évolutions économiques

Souhaitant s'engager fortement dans le champ sanitaire et social et concrétiser certaines orientations du PRDF, la Région Guyane a déjà pris un certain nombre de mesures concernant les formations sanitaires et sociales :

- **Le soutien financier au développement des formations sociales avec l'IRDTS.**
- **L'installation de l'IFSI dans de nouveaux locaux sur le Campus Saint Denis.**
- **La réouverture à la rentrée de septembre 2009 à Saint Laurent d'un institut de formation proposant la formation d'aide soignante.**
- **L'implication de la Région dans la politique santé.**

## **La méthode utilisée pour élaborer le schéma des formations sanitaires et sociales**

---

Pour élaborer le schéma des formations sanitaires et sociales, la Région a choisi d'inscrire les travaux dans **un large processus de concertation** dans la phase de diagnostic, mais aussi pour l'élaboration des préconisations.

La démarche participative s'est caractérisée par la tenue d'un **Forum** rassemblant l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux de Guyane. Cette journée s'est déroulée le 14 mai 2009 au Conseil Régional de Guyane.

**Des groupes de travail thématiques** ont permis d'affiner les pistes stratégiques de définition du projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ils ont porté sur les problématiques suivantes :

- **Groupe de travail n°1** : Le développement de l'emploi dans le secteur sanitaire, enjeux de qualification et professionnalisation des paramédicaux et des sages femmes.
- **Groupe de travail n°2** : Le développement de l'emploi dans le secteur social, enjeux de qualification et professionnalisation des travailleurs sociaux.
- **Groupe de travail n°3** : L'accès aux professions sanitaires et sociales et la sécurisation des parcours.
- **Groupe de travail n°4** : Les politiques de formation, articulation des voies de formation et modalités de financement.

Ce Forum a réuni plus d'une centaine de personnes, il a été l'occasion notamment de valider le diagnostic emploi-formation et également de dégager de manière claire et concrète des premières pistes d'action, constitutives du présent schéma.

Le Comité de coordination régional emploi-formation professionnelle (CCREFP) a également validé l'ensemble des travaux de diagnostic et les principaux éléments des fiches actions du schéma des formations sanitaires et sociales (réunion du CCREFP, le 23 juin 2009 au Conseil Régional de Guyane).

Les travaux de diagnostic avaient notamment pour objectifs :

- 1. D'appréhender les évolutions** des besoins en termes d'effectifs et de qualifications des personnels de santé et des travailleurs sociaux.
- 2. De tenir compte** des conditions nécessaires au bon déroulement des formations sanitaires et sociales, de l'insertion des diplômés, des aspirations de la population et d'un développement équilibré du territoire.

L'analyse des enjeux emploi-formation dans le champ sanitaire et social repose sur :

- Une actualisation des travaux menés dans le cadre du PRDF sur l'offre de formation.
- La réalisation d'un état des lieux du secteur sanitaire et social en Guyane (analyse documentaire et statistique, entretiens avec les acteurs clés, enquêtes auprès des établissements employant des professionnels de la rééducation et auprès des structures de transports sanitaires).
- Deux études spécifiques :
  - o Une étude préliminaire au Schéma Régional des formations sociales en Guyane, réalisée par l'IRDTS en mai 2007.
  - o Un état des lieux et une analyse des besoins des professions de santé en Guyane, réalisé par l'Observatoire régional de santé de Guyane (ORSG) en octobre 2006.

Légalement, il est prévu que les Régions élaborent deux schémas distincts : l'un pour les formations sanitaires et l'autre pour les formations sociales. Ces deux champs renvoient à des formations et à des diplômes distincts. Cependant, des préoccupations et des enjeux communs parcourent les formations sanitaires et sociales. De même, si le clivage perdure entre les professions, il apparaît **artificiel au niveau de l'analyse des secteurs d'activité**. La distinction entre le champ sanitaire et social est inopérante au niveau des employeurs qui, pour la plupart, embauchent à la fois des professionnels du sanitaire et du social. Aussi a-t-il été fait le choix de développer une démarche commune pour analyser les enjeux Emploi-Formation dans le domaine sanitaire et social.

**Aussi, la Région Guyane a-t-elle fait le choix de réunir les deux schémas dans un seul et même document autour d'axes stratégiques communs, les objectifs opérationnels et les fiches actions.**

## **Les éléments clés du diagnostic emploi-formation consacré au champ sanitaire et social**

---

Le diagnostic<sup>4</sup>, réalisé à l'occasion de l'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales, n'a pas été conçu comme un outil figé. Il est un support de discussion et d'appui à une démarche concertée entre les acteurs concernés.

### **Différents éléments de contexte influent sur la relation emploi-formation dans le champ sanitaire et social.**

Le cadre d'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales est multidimensionnel. C'est pourquoi il apparaît indispensable de prendre en compte l'ensemble des facteurs institutionnels, démographiques, sociaux et économiques afin d'appréhender au mieux les évolutions à venir sur le territoire et sur les métiers.

#### **1. Les facteurs généraux**

- ✧ L'évolution législative et réglementaire des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales : compte tenu de l'évolution de la société, des besoins des populations et des professionnels, et au regard de l'exigence accrue en matière de normes et de sécurité, le cadre réglementaire et législatif dans le secteur sanitaire et social a enregistré de nombreuses modifications. Depuis près de 10 ans, plusieurs lois, décrets et réformes ont vu le jour et certaines sont encore en cours à l'heure actuelle. L'ensemble des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales ayant été révisé, réformé récemment, les impacts sur la relation emploi-formation restent mal mesurés par les différents acteurs.

Cette évolution est renforcée par les politiques publiques mises en œuvre au niveau régional, départemental ou local touchant directement le secteur et les pratiques professionnelles : Schéma régional d'organisation sanitaire III, plan de rattrapage médico-social pour les personnes handicapées et personnes âgées, stratégies et plans d'action du Conseil Général de Guyane (schémas d'organisation sociale et médico-sociale, schémas de la petite enfance, schémas gérontologiques, etc.). Ces documents structurent le développement de l'activité sanitaire, sociale et médico-sociale en Guyane.

- ✧ La solvabilisation des emplois : le secteur sanitaire et social est marqué par une forte dépendance aux financements publics. Dans un contexte national, régional et départemental de limitation des crédits alloués à ces politiques face à des besoins croissants, les budgets des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sont directement concernés, notamment pour solvabiliser les emplois nécessaires, au regard des besoins identifiés de la population guyanaise, et proposer des évolutions professionnelles.

---

<sup>4</sup> Le diagnostic emploi-formation préalable à la rédaction de ce schéma se trouve dans son intégralité en annexe de ce document.

- ✧ Les modes d'exercice des professions : les professions sanitaires et sociales peuvent s'exercer selon différents modes : statut salarié (salarié public avec des distinctions entre fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, et salarié privé du secteur commercial ou non lucratif) ou sous statut libéral. Selon les professions, ils apparaissent comme concurrents les uns des autres (au regard de la rémunération, des conditions de travail, des possibilités d'évolution de carrière, de la formation continue, etc.) et rendent difficiles le recrutement de certaines professions pour des types d'établissements et territoires.
- ✧ Les modifications concernant la formation : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a été ouverte récemment en Guyane pour certains diplômes du sanitaire et du social<sup>5</sup>.

Sanitaire		Social	
Intitulé	Ouvert en Guyane	Intitulé	Ouvert en Guyane
Aide soignant	Ouvert	CAFERUIS	Ouvert
Auxiliaire de puériculture	Ouvert	CAFDESIS	Non ouvert
Ambulancier	Ouvert	Aide médico-psychologique	Ouvert
		Assistant de service social	Ouvert
		Auxiliaire de vie sociale	Ouvert
		Éducateur de jeunes enfants	Ouvert
		Educateur spécialisé	Ouvert
		Educateur technique spécialisé	Non ouvert
		Diplôme d'Etat en ingénierie sociale	Non ouvert
		Assistant Familial	Ouvert
		Médiateur familial	Ouvert
		Technicien de l'intervention sociale et familiale	Ouvert
		Conseil en économie sociale et familiale	Ouvert
		Moniteur éducateur	Ouvert

La validation des acquis de l'expérience (VAE) pose certaines questions au système de formation :

- Dans le champ sanitaire, la VAE pour le diplôme d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture nécessite la réalisation d'un module de formation de 70 heures préalable à la démarche de VAE. Ces modules de formation peuvent être proposés par des organismes de formation qui ne sont pas des instituts de formation d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Un nombre important de démarches de VAE se conclut par une validation partielle des diplômes. La réalisation des modules de formation restant à acquérir doit avoir lieu au sein des instituts de formation proposant la formation complète. Par exemple, pour les modules de formation d'aide soignant, seuls les instituts de formation d'aide soignant peuvent accueillir ces personnes pour les modules de formation manquants. Les personnes disposent d'un délai de 5 ans pour réaliser ces modules de formation manquants.

<sup>5</sup> Sources : DSDS Guyane

En raison du faible recul dont on dispose, il est aujourd'hui difficile, d'une part de mesurer l'impact de la VAE sur les flux de diplômés au niveau régional pour les années à venir, et d'autre part d'évaluer l'enjeu que représenteront les individus ayant eu une validation partielle des diplômes.

## 2. Les facteurs régionaux

- ✧ L'évolution démographique : le territoire guyanais se caractérise principalement par la forte croissance de sa population, avec une moyenne annuelle de croissance de plus de 3,8%.

Cette forte croissance est essentiellement liée à une très forte natalité (deux fois et demie plus élevée qu'en métropole), combinée à un faible taux de mortalité (4/1000 habitants contre 8,6/1000 en métropole). D'après les dernières projections de population, réalisées par l'Insee, la population guyanaise devrait atteindre plus de 400 000 habitants en 2030 (contre 200 000 en 2006).

Par voie de conséquence, la population guyanaise actuelle fait état d'une moyenne d'âge faible par rapport aux régions métropolitaines : plus de la moitié des habitants guyanais ont moins de 25 ans et les plus de 60 ans représentent quant à eux 5,9% de la population guyanaise fin 2008.

La zone d'emploi de Cayenne est celle qui concentre, et de manière nette, le plus de naissances : 3 158 naissances en 2006. Les zones de Saint Laurent du Maroni (2 256 naissances) et Kourou (862 naissances) sont elles aussi dynamiques.

En parallèle de ce dynamisme démographique, la population guyanaise se caractérise également par une forte immigration. En effet, plus de 30% de sa population est d'origine étrangère depuis les années 1990 : il s'agit principalement d'une immigration familiale.

- ✧ Les indicateurs de santé, de précarité et de pauvreté :

**Au niveau de l'état sanitaire global**, la région Guyane doit faire face à des enjeux de santé publique spécifiques :

- Un taux de mortalité infantile nettement supérieur à la moyenne nationale.
- Des pathologies et des risques d'épidémies particuliers : paludisme, dengue, tuberculose, lèpre, SIDA.
- Des problèmes liés à la qualité de l'eau.
- Un nombre important de diabétiques traités en Guyane.

L'offre de soins apparaît quant à elle comme globalement insatisfaisante sur le territoire de la région au regard des besoins exprimés dans la population. En effet, la densité d'accueil dans les établissements de santé rapportée à la population guyanaise est largement inférieure à la moyenne nationale, ainsi que par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique. La seule exception notable concerne le nombre d'établissements de gynécologie obstétrique qui est plus élevé que la moyenne nationale. Cependant, la densité de type d'établissements guyanais rapportée aux mouvements de croissance démographique reste problématique pour le territoire.

De plus, la densité de professionnels rapportée à la population très inférieure à la moyenne nationale (2 à 4 fois moins élevée):

- L'écart est surtout important pour les professions suivantes : infirmiers, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens.
- Une répartition sur le territoire des professionnels de santé qui dépend de la profession médicale exercée : les villes des Cayenne (46% des professionnels), Saint Laurent (21% des professionnels) et Kourou (14% des professionnels) concentrent plus des ¾ des professionnels. Ce constat est lié à l'implantation des structures employeuses sur le territoire.

**Au niveau de l'état social du territoire**, les différentes caractéristiques démographiques du territoire impactent directement les problématiques liées à la vie de famille et la précarité en Guyane. La structure familiale évolue avec un développement de la monoparentalité. L'accès au logement devient de plus en plus difficile pour les jeunes...

De plus, malgré la forte jeunesse de la population guyanaise (les plus de 60 ans ne représentent que 5,9 % de la population), le nombre de seniors augmente de façon continue. Cette problématique concerne également les communes rurales éloignées.

Au niveau de la structure des revenus des ménages, les prestations à caractère social ou familial, légèrement plus importantes qu'en métropole, reflètent l'importance de la taille moyenne des familles, et des conditions de vie précaire d'une partie de la population.

On compte également en Guyane, près de 11 443 bénéficiaires du RMI en 2008, ce qui fait plus de 5% de la population régionale. Près de la moitié des bénéficiaires du RMI sont d'origine étrangère, ce qui constitue une singularité guyanaise.

Cependant, et malgré l'importance de ces problématiques sociales particulières, la Guyane présente des différences notables avec les autres régions métropolitaines concernant le taux d'équipement guyanais en établissements sociaux et médico-sociaux, puisque ce taux est 2 à 6 fois moins important qu'en métropole.

### **3. Le secteur sanitaire, social et médico-social en Guyane**

De manière globale en Guyane jusqu'en 2002, l'offre médico-sociale est extrêmement limitée, et le taux d'équipement est plus de quatre fois inférieur à celui de la métropole sans compter une absence totale de certains équipements alors même que la Guyane connaît un essor démographique considérable.

Dans ce contexte de retard des réalisations dans le champ médico-social, les usagers et leurs familles rencontrent de nombreuses difficultés pour trouver une réponse sur place, ce qui a pour effets notamment un taux record de placements en métropole (tous les enfants ou adultes polyhandicapés, par exemple), des situations de dépistage du handicap chez les adultes, etc.

<b>Taux d'équipement en lits et places pour 1000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>		
	<b>Guyane</b>	<b>France au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>
<b>Court séjour</b>		
Médecine	1,52	2,1
Chirurgie	0,87	1,65
Gynécologie-Obstétrique	0,58	0,38
<b>Moyen séjour</b>		
<b>Réadaptation fonctionnelle</b>		
Equipement global	0,20	
	0,22	
<b>Psychiatrie</b>		
Psychiatrie infanto-juvénile	0,04	0,91
<b>Psychiatrie générale</b>		
	0,78	1,63
<b>Accueil des personnes âgées</b>		
Structure d'hébergement complet pour personnes âgées	93,43	123,35
Places de services de soins à domicile	20,76	16,62
Lits médicalisés	120,42	95,29
<b>Accueil des adultes handicapés</b>		
Maison d'accueil spécialisée	0,28	0,53
Foyer de vie	0,33	1,23
Foyer d'accueil médicalisé	0	0,37
Etablissement et service d'aide par le travail	0,51	3,12
Entreprise adaptée	0	0,55
<b>Accueil enfance et jeunesse handicapée</b>		
Equipement global en lits et places	1,42	8,78
<b>Protection de l'enfance</b>		
Lits établissements de l'aide sociale à l'enfance	1,20	4,4
Hébergement et réinsertion sociale	0,25	0,95
<b>Petite enfance</b>		
Equipement en accueil collectif	25	108

\*France = France métropolitaine et DOM

Sources : Drees ; Drass, SAE

Ce constat d'une offre sanitaire qui reste limitée au regard des besoins de la population guyanaise s'inscrit dans un contexte difficile de recrutement de médecins généralistes et spécialistes. Le nombre de professionnels de la santé reflète une densité médicale inférieure nettement à la France métropolitaine : 2,8 fois inférieure pour les médecins généralistes, et 3,8 fois inférieure pour les médecins spécialistes. La Guyane est le seul département où le nombre de médecins salariés généralistes est supérieur au nombre de médecins libéraux.

Dans le cadre du partenariat avec la Mission régionale de santé (MRS), le Conseil Régional de Guyane a mis en place des aides financières pour les internes en médecine qui viennent se former en Guyane.

Le **secteur sanitaire** en Guyane comprend principalement :

- Des établissements relevant de la fonction publique hospitalière, soit deux centres hospitaliers :
  - o Le centre hospitalier Andrée Rosemont de Cayenne,
  - o Le centre hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck Joly de Saint Laurent du Maroni.
- Des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif :
  - o Le centre médico-chirurgical de la Croix-Rouge à Kourou,
  - o Le centre médical Saint Paul à Cayenne.
- Des établissements sanitaires privés à but lucratif qui sont les suivants:
  - o Deux cliniques privées :
    - La Clinique Véronique à Cayenne,
    - La Clinique Hibiscus à Cayenne,
  - o Une maison de Repos Les Cascades à Montsinéry-Tonnégrande.
- Cette offre est complétée par d'autres services en Guyane (source : FINESS 2009) :
  - o 16 centres délocalisés de prévention et de soins
  - o 1 centre de dialyse,
  - o 1 centre de soins infirmiers,
  - o 4 établissements de soins pluridisciplinaires,
  - o 1 établissement de transfusion sanguine,
  - o 3 établissements de services pour hospitalisation à domicile,
  - o 1 service de soins infirmiers à domicile,
  - o 1 structure d'alternative à la dialyse en centre.

**Dans le secteur social et médico-social en Guyane**, on compte essentiellement en février 2009 (données FINESS 2009), les établissements suivants, au nombre au total de 54 :

<b>Etablissements et services sociaux et médico-sociaux de Guyane</b>	
Appartement de Coordination Thérapeutique (A.C.T.)	1
Centre Action Médico-sociale Précoce (C.A.M.S.P.)	2
Centre d'Action Educative (C.A.E.)	2
Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (C.C.A.A.)	1
Centre de Soins Spécifiques pour Toxicomanes (C.S.S.T.)	4
Centre Hébergement & Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)	2
Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)	2
Centre d'Accueil/Accompagnement Risques Usagers de Drogues (C.A.A.R.U.D)	3
Etablissement de Convalescence et de Repos	1
Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	2
Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	1
Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	3
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)	1
Logement Foyer	2
Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)	1
Etablissement hébergeant de spersonnes âgées dépendantes	4
Maison d'Enfants à Caractère Social	3
Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)	3
Service Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)	2
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	2
Service d'Aide Ménagère à Domicile	2
Service de Réparation Pénale	1
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile	6
Service d'Enquêtes Sociales (S.E.S.)	1
Service Educatif Auprès des Tribunaux (S.E.A.T.)	1
Service Investigation Orientation Educative (S.I.O.E.)	1
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>

A l'ensemble de ces établissements dans le champ sanitaire et social, nous devons également ajouter les effectifs médicaux, sociaux et médico-sociaux dépendants des structures employeuses suivantes :

- Le Conseil Général et les collectivités territoriales qui comptent en 2007 une quarantaine d'établissements
- Les structures relevant de la protection judiciaire de la jeunesse
- L'ensemble des professionnels exerçant sous statut libéral

Les données relatives à la densité de professionnels médicaux et paramédicaux montrent l'écart important avec la situation métropolitaine. La Guyane est en déficit de professionnels sur l'ensemble des métiers dans un contexte de croissance démographique. Un plan de rattrapage doit être envisagé pour se rapprocher des densités de professionnels de la France métropolitaine.

Professionnels  
de santé

Professions	Au 1er janvier 2007		Au 1er janvier 2008		Densité		Ecart
	Effectifs Guyane	Effectifs FRANCE Métro	Effectifs Guyane	Effectifs FRANCE Métro	Guyane	France métro	
Médecins généralistes	198	101 548			96*	166*	-70
Médecins spécialistes	165	106 643			80*	174*	-94
Ensemble des médecins	363	208 191			176*	340*	-164
Chirurgiens dentistes	41	41 444	40	41 422	20	68	-48
Sages femmes	70	17 483	81	17 998	40	125	-85
Infirmiers	744	483 380	809	476 897	401	780	-380
Masseurs kinésithérapeutes	55	62 602	59	64 327	29	105	-76
Orthophonistes	16	17 135	16	17 799	8	29	-21
Orthoptistes	2	2 808	2	2 919	1	5	-4
Pédicures-podologues	8	11 068	6	10 997	3	18	-15
Ergothérapeutes	2	6 067	2	6 438	1	11	-10
Psychomotriciens	7	6 540	8	6 827	4	11	-7
Audio-Prothésistes	1	2 029	1	2 116	1	3	-3
Opticiens-Lunetiers	21	17 124	20	18 139	10	30	-20
Manipulateurs ERM	26	25 861	30	26 589	15	43	-28
Pharmaciens	89	70 498	93	72 160	46	118	-72

Densité pour 100 000 habitants et pour les sages femmes par rapport aux femmes âgées de 15 à 49 ans

Donnes recensement 2006

\* Densité au 1er janvier 2007

#### 4. L'offre de formation en Guyane

L'offre de formation sanitaire et sociale se distingue par l'articulation entre plusieurs voies de formation : certaines formations ont été transférées à la Région. D'autres sont sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale ou encore du Ministère de l'Agriculture.

On distingue :

Les formations sanitaires et sociales qui ne conduisent pas directement à l'emploi et qui nécessitent une poursuite de parcours de formation. C'est le cas de :

Niveau de formation	Diplôme	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008-2009
IV	Bac pro services de proximité et vie locale	-	27	38
	Bac ST2S	-	-	103
	Bac techno sms	116	115	-
V	BEP carrières sanitaires et sociales	101	104	83 (hors CFA)
	CAP Petite enfance	37	32	41
	CAPA services en milieu rural	-	-	15
<b>Total</b>		<b>234</b>	<b>261</b>	<b>280</b>

Source : Rectorat

A noter le Bac SMS a été réformé et transformé en Bac Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

#### Les formations sanitaires proposées en Guyane

Parmi les professions mentionnées dans le Code de la Santé publique, la Guyane propose sur son territoire trois formations transférées par le processus de décentralisation.

Par rapport à d'autres régions françaises et à certains départements d'Outre Mer, la Guyane n'offre donc pas sur son territoire l'ensemble des formations transférées dans le domaine sanitaire, ni celles relevant du Code de la Santé publique (les formations de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, audioprothésiste, orthophoniste préparateur en pharmacie hospitalier ne sont pas proposées).

#### **Liste des formations médicales et para médicales transférées et dispensées en Guyane**

Formation	Nombre de lieux de formation	Quota en 1 <sup>ère</sup> année 2008-2009	Effectifs 2008/2009 (1 <sup>ère</sup> année) Sans intégrer la VAE	Diplômés 2006
DE Infirmier	1 (IFSI de Cayenne)	50	45	44
DE Aide soignant	1 (IFSI de Cayenne)	nc	15	15
DE Auxiliaire de puériculture	1 (IFSI de Cayenne)	nc	15	38

Source : DRASS, enquête écoles de formation, 2006

**Liste des formations médicales et para médicales transférées et dispensées en Martinique ou en Guadeloupe**

	Martinique	Guadeloupe
Sages femmes	12	
Infirmiers de bloc opératoire	8	
Infirmiers anesthésistes		11
Puéricultrices		25
Auxiliaire de puériculture	22	74
Masseurs kinésithérapeutes	13	13

Source : DRASS, enquête écoles de formation, 2006

Pour certaines formations, les Guyanais doivent donc partir se former en métropole (formations non proposées aux Antilles, ni en Guyane). C'est le cas en particulier pour les **formations de cadre de santé, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, manipulateur en électroradiologie, technicien en analyses biomédicales.**

Les formations sociales

De même, toutes les formations sociales n'ont pas été transférées à la Région. Elles se répartissent de la façon suivante :

**Formations initiales transférées et dispensées par l'IRDTS**

	Nombre d'inscrits	Nombre d'abandons ou transferts	Présentés au diplôme	Nombre de diplômés
<b>Année 2008/2009</b>				
Auxiliaire de vie sociale	0	0	0	0
Moniteur éducateur	14	1	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0	0
Assistant de service social	19	1	2	DEASS prévu en juillet 09
Éducateur de jeunes enfants	11	1	10	DEEJE prévu en juillet 09
Éducateur spécialisé	26	2	4	DEASS prévu en juillet 09
<b>Année 2007/2008</b>				
Auxiliaire de vie sociale	0	0	0	0
Moniteur éducateur	0	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	13	0	13	13
Assistant de service social	10	0	10	7
Éducateur de jeunes enfants	12	1	0	0
Éducateur spécialisé	21		10	9

Année 2006/2007				
Auxiliaire de vie sociale	14	2	12	12
Moniteur éducateur	0	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	14	1	0	0
Assistant de service social	13	Abandons : 1 Reports : 2	0	0
Éducateur de jeunes enfants	14	Transferts : 1 Abandons : 1	0	0
Éducateur spécialisé	25	Abandons : 3 Arrêt de formation : 1	0	0

Source : Données IRDTS, mai 2009.

#### Autres diplômes du travail social en formation initiale et/ou continue proposés par l'IRDTS

	Nombre d'inscrits	Nombre d'abandons ou transferts	Présentés au diplôme	Nombre de diplômés
Année 2008/2009				
Aide médico psychologique	13	Transferts : 1	12	12
CAFERUIS	14	0	7	CAFERUIS prévu en juin 09
Année 2007/2008				
Aide médico psychologique	14	Abandons : 1	0	0
Moniteur éducateur	0	0	0	0
CAFERUIS	16	1	2	2
Année 2006/2007				
Aide médico psychologique	12	Abandons : 1 Transferts : 1	10	10
CAFERUIS	0	0	0	0

Source : Données IRDTS, mai 2009.

**Les formations sociales en Guyane représentaient donc à la rentrée 2008, 97 élèves à l'IRDTS à Cayenne.** Les variations au niveau des effectifs sont importantes en raison des abandons, des nouveaux arrivés, reports de formation...puisque à la rentrée 2009, l'IRDTS accueillait 228 élèves.

Parmi les formations transférées aux Régions, la formation d'éducateur technique spécialisé et celle de technicien de l'intervention sociale et familiale ne sont pas proposées en 2008 sur le territoire guyanais. Elles seront cependant de nouveau ouvertes sur Cayenne à la rentrée 2009. Les ouvertures/fermetures de certaines sections de formation à l'IRDTS sont souvent liées à des difficultés de mobilisation des équipes formateurs et à un manque d'attractivité des publics à l'inscription pour entrée en formation (mauvaise connaissance du secteur, peu de communication auprès du public, etc.).

## 5. Les autres formations en lien avec le sanitaire et social

Comme cela avait pointé dans le cadre de l'élaboration du PRDF, d'autres formations sont liées au secteur sanitaire et social.

Il s'agit notamment :

- ✧ Du domaine des services à la personne : la formation assistant de vie aux familles proposée par l'AFPA vient compléter l'offre de formation dans le domaine de l'aide à domicile, à côté du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie. Depuis 2005, plus de 108 personnes ont été formées.
- ✧ Dans le domaine de la médiation : médiateur culturel social
- ✧ Du domaine de l'animation : les formations de l'animation viennent compléter l'offre de formations sanitaires et sociales dans le cadre de la prise en charge de certains publics (enfants en difficulté, personnes âgées, personnes handicapées...) et doivent à ce titre, prendre en compte cette articulation (ex : BPJEPS – Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Animation sociale, option personnes âgées).
- ✧ Des formations universitaires : la réflexion actuelle autour de l'application du système licence-master-doctorat (LMD) pour certaines formations sanitaires et sociales (formation d'infirmier en particulier) pour donner accès aux étudiants à des formations de type master met en avant l'articulation nécessaire entre les formations universitaires et les formations sanitaires et sociales.

## Les besoins exprimés par les employeurs (principaux éléments issus du diagnostic emploi-formation)

### ✓ **Des besoins exprimés en main d'œuvre sur les métiers du paramédical**

Selon l'enquête BMO 2008<sup>6</sup>, la propension à recruter reste la plus élevée dans les deux activités que sont celle de la santé et de l'action sociale, ainsi que dans le secteur des services collectifs et personnels en Guyane.

Les recrutements progressent dans l'ensemble des bassins d'emploi. Les principaux projets de recrutement sur les professions paramédicales sont exprimés sur Cayenne et Saint Laurent du Maroni.

### ✓ **La prise en compte nécessaire des effets de transition démographique et de la mobilité des actifs.**

Le rythme élevé de la progression de la population active est à l'origine des fortes tensions enregistrées sur le marché du travail, et le restera donc encore pendant plusieurs décennies.

Concernant le départ à la retraite des actifs, il s'agira d'anticiper également des départs à la retraite d'ici une dizaine d'années d'actifs en Guyane (+2%) mais surtout sur le long terme, d'ici à 2030.

Au dernier recensement Insee en 1999, la part des actifs guyanais vivant en métropole était de 20%. Cette mobilité entraîne une anticipation des besoins en professionnels de la part des employeurs guyanais dans la gestion des compétences et des ressources humaines. Ces mouvements de population (métropole/Guyane) sont cependant sans conséquence sur le niveau de qualification et de formation des Guyanais : les diplômés partent le plus mais la métropole accueille aussi de très nombreux non diplômés, et la Guyane accueille aussi des diplômés venant de l'extérieur.

### ✓ **Des besoins en qualification et la problématique des « faisant-fonction »**

Le travail réalisé par l'IRDTS en mai 2007 a permis de dénombrer un nombre non négligeable de cas où des personnes exercent des fonctions sans pour autant être titulaire des titres ou diplômés correspondant. Certaines structures déclarent également être obligées de recourir à du personnel sous qualifié ou sans qualification, faute de financement de l'organisme financeur.

Les métiers principaux pour lesquels les établissements affirment embaucher une forte proportion de personnes « faisant fonction » sont les aides maternelles et les auxiliaires de puériculture essentiellement, puis dans une moindre mesure sur des postes d'aide médico-psychologiques et éducateurs spécialisés.

### ✓ **Des besoins ciblés sur certains métiers paramédicaux**

Les professions paramédicales sont classées aujourd'hui parmi les 10 métiers qui rassemblent le plus grand nombre de projets de recrutement jugés difficiles et celles qui enregistrent la plus forte variation à la hausse entre 2002 et 2008 de nombre de projets de recrutement (37 en 2002 contre 111 en 2008).

Dans l'enquête BMO, la catégorie de métiers pour lesquels les employeurs déclarent avoir de fortes difficultés de recrutements (> à 60%) sont les « aides soignants » et les professions paramédicales.

---

<sup>6</sup> Enquête Besoins en main en œuvre réalisée pour l'UNEDIC.

Les résultats d'une enquête de l'IFSI de 2007 montrent également que pour un certain nombre d'emplois d'aides soignants, d'auxiliaires de puériculture et d'infirmiers, les établissements hospitaliers et médico-sociaux rencontrent des difficultés de recrutement sur les emplois d'infirmiers et les métiers de la petite enfance.

Au niveau du Conseil Général comme employeur, les postes vacants les plus nombreux se trouvent sur les postes d'aides soignants et de puéricultures.

✓ **Des besoins ciblés sur certains métiers du social et du médico-social**

Les « éducateurs spécialisés, conseillers en éducation et surveillants », et dans une moindre mesure les « infirmiers et sages femmes » ont connu une baisse des projets de recrutement selon l'enquête BMO. Pour autant, les taux de difficultés de recrutement restent très largement élevés. Une enquête IRDTS montre également que les principaux recrutements déclarés par les employeurs en mai 2007 portent essentiellement sur les niveaux de formation IV, III, II et I. En particulier, des difficultés importantes sont exprimées sur les métiers d'éducateur spécialisé, d'assistant de vie aux familles et aide médico-psychologique. De manière moins importante mais soutenue, des besoins sont également exprimés sur les métiers d'auxiliaire de vie sociale et les fonctions d'encadrement.

Au niveau du Conseil Général comme employeur, les perspectives d'embauche d'assistants de service social sont nombreuses d'ici 2010. Des postes vacants existent également sur les postes d'éducateurs spécialisés, mais dans une moindre mesure.

## Formations sanitaires

Profession	Effectifs	Tensions	Projet recrutement	Quota/ formés	Diplômés	Evolution offre de formation
Infirmier	2008 : 809 infirmiers Densité : 401 (métrop. : 780)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à recruter (BMO)</li> <li>- Offre d'emploi &gt; Demande d'emploi (en 2008 73/22)</li> <li>- Difficultés pour le CHOG</li> <li>- Développement important du secteur libéral</li> </ul>	2007 : 45 Rénovation maternité du CHAR	Quota : 50 en 2008-09	Diplômés : 46 en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du quota : 10 à 15 places</li> <li>- Affiner le besoin des établissements sanitaires à 5 ans</li> </ul>
Aide soignant	Pas d'éléments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à recruter (BMO)</li> <li>- Offre d'emploi &lt; Demande d'emploi (en 2008 29/69)</li> <li>- Postes vacants au CG : 19</li> </ul>	2007 : 17 Besoins pour hospitalisation à domicile		Diplômés : 15 en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la VAE</li> <li>- Analyse de l'impact de l'augmentation des places de formation à Saint Laurent</li> <li>- Etudier les possibilités de tronc commun pour les formations de niveau V, notamment à l'Ouest</li> </ul>
Auxiliaire de puériculture	Pas d'éléments	Difficultés pour le CHOG Personnes faisant fonction : 66	2007 : 87		Diplômés : 15 en 2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la VAE</li> <li>- Etudier les possibilités de tronc commun, notamment à l'Ouest</li> </ul>
Sage-femme	2008 : 81 Densité : 40 (métrop 125)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à recruter (BMO)</li> <li>- Offre d'emploi &gt; Demande d'emploi (en 2008 16/0)</li> <li>- Postes vacants au CG : 4</li> </ul>	2007 : 1	Pas de formation proposée en Guyane Uniquement en Martinique		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager la faisabilité de la création d'une école</li> <li>- Etudier les liens avec la Martinique</li> </ul>
Infirmier de bloc opératoire				Pas de formation proposée en Guyane Uniquement en Martinique		Logique de FPC – financement employeur
Infirmier anesthésiste				Pas de formation proposée en Guyane Uniquement en Guadeloupe et Martinique		Logique de FPC – financement employeur
Puéricultrice		- Postes vacants au CG : 10		Pas de formation proposée en Guyane Uniquement en Guadeloupe		Pas de besoins exprimés par la fonction publique hospitalière or ils constituent les terrains de stage
Masseur kinésithérapeute	2008 : 59 Densité : 29 (métrop 105)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre d'emploi &gt; Demande d'emploi (en 2008 14/0)</li> <li>- Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif</li> </ul>		Pas de formation proposée en Guyane Uniquement en Martinique et Guadeloupe		Etudier la possibilité de créer un institut en Guyane

		- Difficultés pour le CHAR			
<b>Ergothérapeute</b>	2008 : 2 Densité : 1 (11)	- Offre d'emploi > Demande d'emploi (en 2008 6/0) - Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité de créer des instituts de formation en partenariat avec Martinique et Guadeloupe
<b>Psychomotricien</b>	2008 : 8 Densité : 4 (11)	- Offre d'emploi > Demande d'emploi (en 2008 19/0) - Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif - Difficultés pour le CHOG		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité de créer des instituts de formation en partenariat avec Martinique et Guadeloupe
<b>Orthophoniste</b>	2008 : 16 Densité : 8 (29)	- Offre d'emploi > Demande d'emploi (en 2008 14/0) - Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif - Difficultés pour le CHOG		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité de créer des instituts de formation en partenariat avec Martinique et Guadeloupe
<b>Orthoptiste</b>	2008 : 2 Densité : 1 (5)	- Offre d'emploi > Demande d'emploi (en 2008 3/0) - Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité de créer des instituts de formation en partenariat avec Martinique et Guadeloupe
<b>Pédicure Podologue</b>	2008 : 6 Densité : 3 (18)	Pas d'offre et demande Difficulté de recrutement pour le secteur privé non lucratif		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité de créer des instituts de formation en partenariat avec Martinique et Guadeloupe
<b>Manipulateur ERM</b>	2008 : 30 Densité : 15 (43)	Offre d'emploi > Demande d'emploi (en 2008 1/0) Difficultés pour le CHAR		Pas de formation proposée en Guyane	Etudier la possibilité d'ouvrir la formation Education Nationale
<b>Cadre de santé</b>				Pas de formation proposée en Guyane	Logique de FPC – financement employeur

## Formations sociales

Profession	Formés	Tensions	Projet recrutement	Quota/ formés	Diplômés	Evolution capacité formation
Assistant de service social	Nombre d'inscrits en 2008/2009 : 19	Postes vacants au CG : 15	Recrutement prévu 2007-2013 : 26 CG : 23 recrutements	2008-09 : 19 inscrites années confondues	2000-2006 : 48 diplômés (moy. 7) 7 diplômés en 2008	Pas d'évolution de la capacité de formation En fort lien avec la politique RH du CG
Educateur spécialisé	Nombre d'inscrits en 2008/2009 : 26	Postes vacants au CG : 2	Recrutement prévu 2007-2013 : 41	2008-09 : 26 inscrites années confondues	2000-06 : 55 diplômés (moy an. 8) 9 diplômés en 2008	Promouvoir la VAE pour les faisant fonction Négocier avec UNIFAF pour déploiement de leur dispositif soutien de branche
Educateur technique spécialisé	Ouverture prévue en 2010-2011		Recrutement prévu 2007-2013 : 4 Besoins identifiés UNIFAF		13 diplômés en 2008	Pas d'évolution de la capacité de formation
Educateur de jeunes enfants	Nombre d'inscrits en 2008/2009 : 11		Recrutement prévu 2007-2013 : 20	2008-09 : 11 inscrites années confondues	2000-06 : 30 diplômés (moy an. 4)	Pas d'évolution de la capacité de formation EN lien avec le financement des structures d'accueil de la petite enfance
Moniteur éducateur	Nombre d'inscrits en 2008/2009 : 14		Recrutement prévu 2007-2013 : 17 Besoins identifiés UNIFAF	2008-09 : 14 inscrits	2000-06 : 33 diplômés (moy an. 5)	Augmenter le nombre de diplômés à 10-15 par an
Moniteur d'atelier	2007 : 11		Recrutement prévu 2007-2013 : 5			
Technicien de l'intervention sociale et familiale	Réouverture prévue en 2010-2011		Recrutement prévu 2007-2013 : 27	Dernière rentrée 2007-08 : 13	2007-08 : 13 diplômés	En lien avec la politique du Conseil Général et de la CAF
Aide médico-psychologique	Nombre d'inscrits en 2008/2009 : 13	Difficultés pour le CHOG Personnes faisant fonction : 11	Recrutement prévu 2007-2013 : 30 Besoins identifiés UNIFAF	2008-09 : 13 inscrits	2000-06 : 26 diplômés (moy an. 4)	Développer la VAE Augmenter le nombre de diplômés à 10. Etudier les possibilités de tronc

Profession	Formés	Tensions	Projet recrutement	Quota/ formés	Diplômés	Evolution capacité formation
						commun, notamment à l'Ouest
Auxiliaire de vie sociale			Recrutement prévu 2007-2013 :19 Besoins identifiés UNIFAF Besoins sur Saint Laurent	Dernière rentrée 2006-07 : 14	2000-06 : 23 diplômés (moy an. 4)	Etudier les possibilités de tronc commun, notamment à l'Ouest Intégrer dans l'analyse les flux de diplômés du titre assistant de vie aux familles (2006 : 84)
Assistant familial			Recrutement prévu 2007-2013 : 32	2007 : agrément en cours		Identifier les besoins avec le Conseil Général
Médiateur familial			Recrutement prévu 2007-2013 : 3	Pas de formation proposée en Guyane		
Conseiller en économie sociale et familiale			Recrutement prévu 2007-2013 : 3	Pas de formation proposée en Guyane		Etudier les possibilités de proposer une suite aux diplômés du BTS Economie sociale et familiale
Encadrement			Recrutement prévu 2007-2013 : 20	2008-09 : 14 inscrits au Caferuis	Caferuis : 2 diplômés en 2008	

**Sources principales utilisées pour la réalisation :**

- UNEDIC, ASSEDIC, CREDOC, *Enquête Besoins de main d'œuvre Guyane*, région Guyane, 2008.
- IFSI de Cayenne, *Projet d'étude des besoins en professionnels de santé*, 23 janvier 2007.
- I.R.D.T.S. de Cayenne, *Étude préliminaire au schéma régional des formations sociales en Guyane*, mai 2007.
- UNIFAF, *Enquête Emploi-Enseignements généraux pour la Guyane*, juillet 2009.
- DRASS Guyane, *Enquête écoles de formation*, 2006.
- DSDS Pôle Médico Social, *Principales orientations stratégiques du plan de rattrapage médico-social Guyane*, mai 2009.
- Statiss 2008/Population Insee au 1<sup>er</sup> janv 2005
- ORSG, *octobre 2006. Etat de santé en Guyane*, 2006.
- Entretiens individuels conduits par Amnyos dans le cadre de l'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales.
- Données statistiques transmises par le Conseil Général de Guyane (11 mai 2009), par l'IRDTS (mai 2009), par Pôle Emploi (mai 2009), par la DSDS Pôle santé et Pôle social (mai 2009).

**Pour plus d'informations statistiques ou documentaires relatives à l'élaboration de ce tableau, se référer au document suivant : Amnyos/Conseil régional de Guyane, *Diagnostic emploi-formation en vue de l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales*, septembre 2009.**

## **Les enjeux globaux en matière de formation** (principaux éléments issus du diagnostic emploi-formation)

---

### ✓ **Des enjeux forts de construction de parcours et d'insertion professionnelle sur les diplômes de niveau V sous statut scolaire**

L'un des enjeux de ces diplômes de niveau V concerne le lien avec l'insertion professionnelle, même si certains de ces diplômes n'ont qu'un caractère généraliste, ainsi que la poursuite des études vers les formations diplômantes du secteur menant à l'emploi.

### ✓ **Un niveau initial de formation faible des publics souhaitant entrer en formation dans le champ sanitaire et social**

Les formations préparant aux concours des formations sanitaires et sociales sont importantes puisque pour entrer dans ces formations, il est nécessaire de réussir la sélection à l'entrée. L'IRDTS et l'IFSI ont tout deux noté le faible niveau des candidats à l'entrée en formation et observent que ce niveau a tendance à baisser depuis quelques années. C'est une problématique importante pour développer les formations dans le secteur sanitaire et social.

### ✓ **La capacité d'accueil limitée des principaux organismes de formation**

Les locaux de l'IFSI à la rentrée de 2008/2009 ont une capacité d'accueil limitée et non extensible en l'état. De plus, la vétusté des locaux (3 salles et une bibliothèque condamnées) est un handicap majeur, ne contribuant pas au renforcement de la qualité de la formation pour les publics suivant une formation dans cet établissement. Aussi, il a été décidé de déménager l'IFSI en novembre 2009 dans des locaux laissés vacants par l'Université. Ceci permettra d'améliorer les conditions d'études pour les formateurs et les étudiants.

Concernant l'IRDTS, l'établissement est principalement confronté à un problème de capacité d'accueil de ses publics. Il est prévu également l'extension des locaux par la construction d'une salle polyvalente et de salles de cours.

### ✓ **Une meilleure articulation entre les voies de formation à rechercher**

- L'impact de la validation des acquis de l'expérience est à suivre sur le moyen terme sur les flux de diplômés, notamment concernant le métier d'auxiliaire puéricultrice, les métiers d'assistant de service social et des métiers de l'aide à domicile.
- L'impact des formations passerelles ouvertes dans le cadre de la rénovation des diplômes, en particulier de niveau V, est difficile à appréhender.
- L'apprentissage est très peu développé dans ces deux secteurs.
- L'accès aux diplômes et aux formations « en cours d'emploi » reste difficile dans les professions paramédicales et sociales en raison de la durée de la formation (de 1 à 3 ans), du coût lié au maintien du salaire pendant cette durée et, en fonction des formations, du coût pédagogique.
- La validation des acquis de l'expérience, les dispositifs d'allègement de formation et le ciblage sur les professions relativement proches restent peu explorés actuellement.

### ✓ **Le manque d'attractivité de certaines professions sanitaires et sociales**

Au niveau national, les personnels font régulièrement état du manque de reconnaissance à l'égard de leur profession et de leur travail exercé dans des conditions difficiles, mais aussi du niveau de rémunération faible. Ainsi, un tiers des infirmiers se considèrent comme mal payés au regard du travail fourni et près de 15% manifestent leur volonté de quitter la profession.

De même, le secteur de l'aide au maintien à domicile n'apparaît pas attractif au niveau des conditions de travail proposées.

Cependant, même si l'attractivité des métiers se pose pour les professionnels en poste, les deux secteurs continuent d'être dynamiques lorsque l'on constate l'afflux très important des candidats lors des sélections d'entrée.

✓ **L'accessibilité de l'offre de formation sur le territoire**

L'offre de formation est aujourd'hui concentrée sur Cayenne pour les formations sanitaires. Une formation d'aide soignante est ouverte sur Saint Laurent du Maroni. Le public accédant aux formations provient essentiellement des communes de Cayenne et de Saint Laurent. Pour les formations sociales transférées, le même constat est dressé puisque seul l'IRDTS propose ces formations sur Cayenne, hormis une formation BTS Economie sociale et familiale qui est proposée sur Saint Laurent du Maroni au lycée Bertène Juminer.

L'accès aux formations sanitaires et sociales se heurte à la question du logement et de transports pendant la formation en institut et dans le cadre des stages dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

✓ **Le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

En 2008, trois organismes sont labellisés par la DSDS pour l'accompagnement de la VAE pour les diplômés sanitaires et sociaux.

Depuis 2007, les formations d'aide soignante et d'auxiliaire de puériculture sont ouvertes à la VAE en Guyane. Depuis 2008, toutes années et formations confondues, 53 candidats se sont également présentés aux jurys VAE sur un métier du social en région Guyane.

✓ **Les lieux de stage**

Le lien entre le lieu de stage et le lieu d'exercice des diplômés reste très fort. Cependant les terrains sont très limités en tout point du territoire :

- Un travail particulier est conduit chaque année par les formateurs de l'IFSI pour trouver des terrains de stage pour les publics en formation. Sur le bassin de Cayenne, les formateurs affirment ne pas rencontrer de difficultés, mais se posent plutôt la question de la diversification des lieux d'accueil sur Cayenne, et la localisation de lieux de stage hors de Cayenne.
- Concernant les lieux de stage, l'IRDTS note des difficultés aujourd'hui pour trouver des terrains de stage liées en particulier à l'obligation de gratification des stagiaires, et les exigences amenées par les réformes des formations en travail social. Les terrains d'accueil se font en effet plus rares et la situation est critique pour l'accueil de publics en formation d'éducateur de jeunes enfants dans les crèches. Le Conseil Général a le projet de signer une convention avec l'IRDTS pour accueillir des étudiants en stage sur les sites dépendants de la collectivité (en lien avec sa compétence dans le champ social et médico-social).

✓ **La bonne insertion des diplômés en Guyane**

Le temps moyen d'insertion des diplômés après obtention du diplôme par formation est très court puisqu'il varie entre quelques semaines et 3 mois au maximum en moyenne pour les diplômés de l'IRDTS ou de l'IFSI.

✓ **La gratification des stages**

L'obligation de gratifier les stages de plus de trois mois instaurée par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances pose aujourd'hui d'importants problèmes dans la formation professionnelle initiale des travailleurs sociaux. Les établissements accueillant des stagiaires doivent gratifier les stages de 3 mois et plus mais pour les établissements publics de santé et les collectivités territoriales, la gratification reste facultative (à la différence de la fonction publique d'Etat. Il est prévu d'abaisser de trois à deux mois les stages qui donneront lieu à gratification (loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie).

Ces dispositions pour lesquelles il n'est pas prévu d'accompagnement financier des établissements proposant des lieux des stages conduisent à un désengagement des employeurs comme terrain des stages, à des concurrences entre le secteur privé qui doit verser une gratification et les établissements de santé publique et les collectivités territoriales qui n'y sont pas soumis.

## Synthèse des principaux facteurs d'évolution et du positionnement des acteurs

	Eléments de contexte		Positionnement des acteurs	
	Facteurs accélérateurs	Facteurs contraignants	Leviers d'action	Freins
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance démographique</li> <li>- Enjeux de santé publique spécifiques</li> <li>- Evolutions de la société</li> <li>- Difficultés sociales de la population</li> <li>- Emergence de nouveaux métiers</li> <li>- Les faisant fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'équipements</li> <li>- Aménagement du territoire (accessibilité)</li> <li>- Attractivité du territoire sur des formations non proposés en Guyane</li> <li>- Mobilité des actifs</li> <li>- Reconversions professionnelles hors du secteur (turn over)</li> <li>- Modes d'exercice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de recrutements sur le paramédical et le social en tout point du territoire</li> <li>- Politiques conduites par les partenaires (conseil général et DSDS)</li> <li>- Stratégie de formation continue développée par les employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des structures employeuses existantes</li> <li>- Qualité de l'accueil en établissements</li> <li>- Concentration des services</li> <li>- Représentation locale des OPCA</li> <li>- Absence de politique de branches</li> </ul>
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion professionnelle de très bonne qualité</li> <li>- Attractivité des formations</li> <li>- Complémentarité et mobilité des publics avec l'offre de formation Antilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien entre formations de niveau V sous statut scolaire et insertion</li> <li>- Niveau des entrants en formation (niveau V)</li> <li>- Vétusté et capacité d'accueil des instituts de formation</li> <li>- Attractivité des formations</li> <li>- Mobilité des publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la VAE</li> <li>- Développement des passerelles</li> <li>- Certifications de l'aide à domicile</li> <li>- Accompagnement des financeurs dans la qualification et la professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de politiques d'aides à la formation</li> <li>- Absence de politiques d'orientation et d'information</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lieux de stage</li> <li>- Mobilisation des formateurs</li> <li>- Abandons en cours de formation</li> </ul>		
Métiers particuliers impactés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de la population jeune</li> <li>- Prise en charge des personnes avec des difficultés sociales, métiers éducation et accompagnement</li> <li>- Prise en charge de problématiques sanitaires particulières (spécialisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formations de niveaux V en particulier</li> <li>- Educateur spécialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations du social et du sanitaire ouvertes à la VAE en Guyane</li> <li>- Les professionnels employés par le conseil général</li> <li>- Les métiers de la rééducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres formations que celles non proposées en Guyane</li> </ul>

**Axes stratégiques du schéma régional  
des formations sanitaires et sociales de Guyane**

## **La déclinaison des orientations stratégiques du PRDF dans le champ des formations sanitaires et sociales : présentation des cinq axes stratégiques de la Région dans le domaine des formations sanitaires et sociales**

---

Le schéma des formations sanitaires et sociales s’inscrit dans les orientations du Plan régional de développement des formations professionnelles :

<b>Orientation 1</b>	Créer les conditions permettant l’accès de tous à la qualification en Guyane, en particulier pour les jeunes.
<b>Orientation 2</b>	Développer la qualité, la proximité et la dimension pluriculturelle du système de formation.
<b>Orientation 3</b>	Faire de la formation un levier du développement économique.

Dans ce cadre, et au regard du diagnostic élaboré et de la démarche de concertation mise en place, le schéma des formations sanitaires et sociales comprend **cinq axes stratégiques**, déclinés ensuite en différents plans d’actions opérationnels :

- **Axe 1 : Développer l’offre de formations sanitaires et sociales sur le territoire guyanais** (fiches actions 1 à 5)
- **Axe 2 : Améliorer la vie étudiante** (fiches actions 6 à 7)
- **Axe 3 : Permettre un accès plus aisé à la qualification et à la formation** (fiches actions 8 et 9)
- **Axe 4 : Développer les partenariats avec les employeurs des secteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux de la région** (fiches actions 10 et 11)
- **Axe 5 : Mettre en place des projets de coopération interrégionaux avec les acteurs de la formation** (fiches actions 12 et 13).

## **Axe 1 : Développer l'offre de formations sanitaires et sociales sur le territoire guyanais**

**(Axes 2, 3, 5 et 8 du PRDF)**

### Constats et enjeux principaux :

Dans les secteurs du sanitaire et du social, le transfert de compétences aux Régions implique la mise en place d'un système de pilotage des formations étroitement lié aux conditions d'emplois et aux besoins en qualifications exprimés par les professionnels guyanais. Ces besoins évoluent aujourd'hui fortement et rapidement en Guyane, en lien notamment avec le développement particulièrement important des activités sanitaires, médico-sociales et sociales caractéristiques du territoire régional. Le développement de l'offre de formation sanitaire et sociale apparaît donc, à moyen terme, comme un enjeu central pour la Région en tant que chef de file de l'organisation de l'appareil de formation sur le territoire régional.

Le développement des formations diplômantes dans les secteurs sanitaire et social est d'autant plus un enjeu fort pour la Région que les formations se caractérisent par une logique métier-diplôme forte par rapport à la logique compétence. Une partie importante des professions relevant du champ sanitaire et social est réglementée dans le Code de la Santé Publique ou dans celui de l'Action Sociale et des Familles. Pour exercer ces professions, il faut détenir le diplôme correspondant. Aussi le lien entre la formation diplômante et le métier est fort. Les conditions d'insertion professionnelle sont de meilleure qualité que pour la plupart des autres secteurs d'activité, l'insertion est très rapide, de l'ordre de 1 à 3 mois. L'engagement de la Guyane dans ces secteurs pour augmenter le niveau de qualification vise ainsi à répondre à des enjeux d'accès à l'emploi direct des publics jeunes et adultes, et à permettre aux individus d'évoluer professionnellement tout au long de leur vie.

Le développement de l'appareil de formation est cependant contraint par un certain nombre de conditions propres au contexte social et démographique guyanais, conditions auxquelles il s'agit de répondre en premier lieu, avant d'envisager une extension de l'offre en matière de formations sanitaires et sociales :

#### **1. La Région doit faciliter l'accès à la qualification des publics dans les secteurs sanitaire et social :**

- Un enjeu autour de la maîtrise des savoirs de base :

La question de l'insuffisance des savoirs de base pour une partie de la population fait l'objet d'un large consensus en Guyane et est partagée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ emploi-formation. En effet, de très nombreux jeunes sortent du système scolaire sans qualification. Le PRDF souligne largement cet état de fait : un effort considérable est donc à fournir, passant par un front commun de l'ensemble des acteurs impliqués.

- Un enjeu autour de l'accès à la formation qualifiante :

L'augmentation forte de la population, due à la fois à des soldes naturel et migratoire élevés, en considération des niveaux de formation peu élevés de la population, fait de l'accès à la qualification une préoccupation essentielle, particulièrement pour les jeunes : plus de 80% des jeunes ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V.

Afin de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, la maîtrise des savoirs de base doit constituer une problématique prioritaire pour la formation des Guyanais. Il devient indispensable d'améliorer les conditions pour que tous les habitants aient la

possibilité d'accéder à la qualification, quel que soit leur statut : jeunes en formation initiale, jeunes sortis du système scolaire sans qualification, adultes demandeurs d'emploi, actifs salariés... In fine, un effort général d'amélioration des taux d'accès à tous les niveaux de qualification doit être effectué.

○ Des enjeux liés à la valorisation de la mobilité :

Dans le cadre d'un renforcement des politiques en faveur de la mobilité en Guyane, les formations visant la préparation à la mobilité et à l'accès à un premier niveau de qualification pourraient être renforcées. Dans le secteur sanitaire et social, la mobilité dans le cursus de formation et l'accès à l'emploi est importante (lieux de stage, caractéristiques de certaines professions...). La mobilité géographique est un levier à ne pas négliger pour améliorer l'accessibilité des formations, que ce soit pour atténuer le déséquilibre entre la concentration dans les grandes villes et la faible densité de professionnels dans les communes rurales isolées, et pour ouvrir la Guyane sur l'extérieur.

**2. La Région doit travailler en partenariat avec les acteurs régionaux de la formation afin de mettre en place des parcours individualisés et sécurisés (en particulier, un travail est à mener sur les niveaux V de formation) :**

- La question du parcours de formation entre les formations ne préparant pas directement à un emploi (BEP, BEPA, bac) et les formations professionnelles est importante. En raison d'une sélection importante à l'entrée en formation professionnelle, ce ne sont pas toujours des personnes titulaires de ces diplômes qui entrent dans les instituts de formation sanitaire et sociale. En effet, ces formations font l'objet d'une demande individuelle forte. L'accès de certaines de ces formations oblige les candidats à faire une formation préparatoire aux concours spécifique.
- Il apparaît donc nécessaire de favoriser le lien entre les formations initiales sous statut **scolaire ne menant pas directement à l'emploi** (ex : BEP, BEPA, Bac Pro ou ST2S...) **et les formations professionnelles diplômantes**. Il s'agit pour cela d'articuler les politiques conduites au niveau de la Région sur la qualification, d'une part sur les collèges et lycées, et d'autre part avec le schéma des formations sanitaires et des formations sociales afin de coordonner les différentes voies de formation (formations initiales, formation continue non-diplômante, VAE) et permettre ainsi aux professionnels de créer leur propre parcours professionnel.

**3. L'importance de l'investissement pour une meilleure qualité d'accueil des publics dans les instituts de formation :**

- Les capacités d'accueil des deux établissements guyanais proposant des formations sanitaires ou sociales sur le territoire sont aujourd'hui fortement limitées. Concernant l'IFSI, les locaux actuels ne permettent plus des conditions d'accueil des publics de qualité du fait de la vétusté des bâtiments. Pour améliorer les conditions de formation, l'IFSI déménage en novembre 2009 dans des locaux de l'Université. Concernant l'IRDTS, il est prévu une extension des locaux en créant une salle polyvalente et des salles de cours.  
Le développement de l'appareil de formation nécessite obligatoirement des dépenses d'investissement dans des locaux, aussi bien dans les formations sanitaires que sociales
- De plus, les organismes de formation affirment rencontrer des difficultés de recrutement et de mobilisation des formateurs. Il s'agit donc pour la Région d'impulser une politique de partenariat et de consultation pour pallier cette contrainte à l'extension et à la performance d'un système de formation de qualité.

## Objectifs :

Il s'agit de :

- Mettre en place, sur le territoire guyanais, l'ensemble des conditions et des moyens nécessaires pour faciliter l'accès aux formations sanitaires et sociales diplômantes, en particulier via le renforcement de remises à niveau, de mesures préparatoires et le programme préqualifiant de la Région. En effet, l'accès à ces formations est soumis à la réussite des sélections à l'entrée, quelque soit le niveau de formation. Cela concerne principalement les plus faibles niveaux de qualification (niveaux V en particulier).  
Ces mesures préparatoires permettront de lutter contre les inégalités liées à des problèmes financiers, et aux individus concernés de disposer des connaissances nécessaires pour réussir les concours d'entrée aux formations sanitaires et sociales.
- Le travail à conduire sur cette problématique est important pour la Guyane, car il doit également permettre de garantir une réelle articulation entre les formations ne menant pas à l'emploi et les formations diplômantes professionnelles du secteur sanitaire et social. Le lien entre les lycées, les organismes de formation dépendant des différents ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture, du Travail, Affaires sociales, ainsi que les organismes de formations sanitaires et sociales (IFSI, lycées, IRDTS, CFPPA...) est indispensable. Il convient donc de renforcer les pôles de formation dans le domaine sanitaire et social en s'attachant à développer de réelles filières de formation sur le territoire.
- Concernant l'offre de formation, la priorité régionale consiste à maintenir et à améliorer dans un premier temps l'offre de formation existante. Il s'agit donc ici pour la Région de travailler en étroite collaboration avec les organismes de formation, notamment pour améliorer les conditions d'accueil des publics, de stabiliser les équipes et d'évaluer la qualité des formations dispensées.
- Evaluer dans un deuxième temps les conditions de développement de l'offre de formation sur le territoire guyanais, en particulier à l'Ouest du territoire régional. Cette évaluation doit passer par un travail partenarial avec les employeurs locaux, afin de mieux cerner avec eux, les conditions de terrains de stages, de mobilisation des formateurs ou encore d'accueil des publics.
- De manière complémentaire, le développement de l'offre de formation en Guyane doit passer par un renforcement et un développement des politiques d'orientation et d'accompagnement des publics dans la construction de leur projet professionnel dans le champ des formations sanitaires et sociales. Il s'agit donc de garantir l'accès à un premier niveau d'information sur les secteurs à tout public guyanais, en tout point du territoire régional en coordonnant et en diversifiant les prestations d'orientation proposées.

## Conditions de mise en œuvre : fiches actions 1 à 5

## Axe 2 : Améliorer la vie étudiante et des stagiaires en formation

(Axes 1 et 4 du PRDF)

### Constats et enjeux principaux :

Les conditions de vie des élèves, des étudiants et des stagiaires sont déterminantes dans la réussite du parcours de formation. Un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés financières leur interdisant l'accès aux formations sanitaires et sociales, ou, pour ceux en formation, pouvant conduire à des abandons ou à des redoublements. En raison de la lourdeur de la formation, il est en effet relativement difficile de travailler pendant le même temps.

Toutes les formations sanitaires et sociales ne sont pas gratuites, un certain nombre d'entre elles se caractérisent par des coûts importants.

En Guyane, d'autres coûts s'ajoutent également pour les publics en raison des problématiques de logement et d'accessibilité (réseaux routiers, transports collectifs...) importantes sur Cayenne et sur le reste du territoire, au niveau des instituts de formation et des lieux de stage. Ces contraintes matérielles ne facilitent pas l'accès en formation des publics guyanais et engendrent, de surcroît, des situations financières très difficiles rencontrées chez les publics en formation.

De plus, comme la Guyane ne présente pas sur son territoire l'ensemble de l'offre de formation, la mobilité des publics guyanais hors de Guyane pour suivre des formations devrait être encouragée (aides à la mobilité en particulier dans l'espace Antilles et vers la métropole).

Le manque d'information sur le dispositif régional des bourses et les différents dispositifs d'aide liés au statut de la personne rend plus difficile la sécurisation des parcours de formation.

Dans une perspective de lutte contre les inégalités et la précarité sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnes en formation est considérée comme fondamentale.

### Objectifs :

Il s'agit de :

- Sécuriser le parcours de formation en travaillant notamment sur les conditions de vie des publics en formation en Guyane : bourses, logement, déplacements, aides d'urgence, indemnités de stage...
- Soutenir la mobilité des publics souhaitant suivre une formation n'existant pas en Guyane, par la mise en place d'un dispositif d'aide régionale à la mobilité.

**Conditions de mise en œuvre : fiches actions 6 à 7**

### **Axe 3 : Développer des nouveaux modes d'accès à la qualification et à la formation dans le champ sanitaire et social**

*(Axes 1, 3 et 6 du PRDF)*

#### Constats et enjeux principaux :

En matière de formations sanitaires et sociales, la Région dispose désormais d'une compétence générale pour déterminer et organiser l'offre de formation selon les territoires et les voies de formations (initiale, continue, apprentissage). Dès lors, il s'agit au travers de ce schéma de mieux articuler les différentes voies de formations, afin de :

- Permettre un accès plus aisé à la qualification et à la formation.
- Offrir aux publics souhaitant accéder à la qualification des moyens d'ingénierie innovants et répondant à leurs besoins.
- Valoriser les parcours de formation personnalisés et individualisés.

Cet objectif est d'autant plus important en région Guyane, que le développement particulier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est récent et connaît un fort engouement de la part des publics. En effet, en Guyane, la VAE est ouverte pour la profession d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture dans le domaine sanitaire et pour les diplômés d'assistant de service social, d'auxiliaire de vie sociale, d'éducateur de jeunes enfants, et pour la formation de CAFERUIS du domaine social. Aujourd'hui, il est difficile de mesurer son impact sur le secteur (tant en nombre de professionnels que de parcours professionnels). L'engouement pour les démarches VAE, en particulier pour le diplôme d'aide soignant, a cependant mis en lumière un certain nombre de difficultés, notamment en termes d'articulation des formations (difficulté à mettre en place des passerelles, temporalité des formations en décalage avec les besoins...) et des financements (difficultés à créer des parcours de financements, difficultés d'articulation des financements en cas de changement de statut, difficultés de mobilisation de financement pour les formations post jury...).

Au regard du nombre important de personnes faisant-fonction dans le champ sanitaire et social, la VAE devrait se développer en Guyane pour répondre aux exigences de qualification des professionnels demandées par le secteur.

Le développement de la VAE dans le secteur sanitaire et social ne doit donc pas se faire de manière isolée mais s'inscrire dans un contexte régional plus large en intégrant le caractère individuel du dispositif mais également la conception collective de son utilisation par les employeurs. Trois organismes ont été validés par la DSDS pour l'accompagnement de la VAE pour les diplômés sanitaires et sociaux.

Le développement des VAE partielles ou des formations préalables obligatoires (ex : aide-soignant) montre la nécessité de faire évoluer l'appareil de formation pour répondre à ces nouveaux modes d'approche et d'accompagner les candidats dans la démarche, notamment en cas de validation partielle.

De plus, afin de mieux structurer une offre de formation sur le territoire guyanais permettant de répondre aux évolutions des contenu des métiers pour lesquels la frontière du sanitaire et social sont de plus en plus floue, permettant également de favoriser la mobilité professionnelle entre secteurs et professions d'un même secteur, le développement des passerelles de formation constitue un

moyen supplémentaire pour répondre aux besoins forts exprimés dans les secteurs sanitaires et sociaux en Guyane.

Les passerelles permettent de tenir compte des acquis d'une formation professionnelle diplômante pour aménager ou alléger un cursus vers une autre formation professionnelle diplômante. Les passerelles peuvent être repérées entre formations sanitaires, entre formations sociales ou entre les deux secteurs, mais également entre les formations sanitaires et sociales et d'autres dispositifs de formation professionnelle proches (formations de l'animation, de l'enseignement, de la justice, de l'AFPA, ...).

En d'autres termes, la Région Guyane peut se positionner plus fortement sur des politiques de promotion de l'appareil de formation et faciliter l'ouverture et la mise en réseau, favoriser la connaissance mutuelle des métiers du social et de la santé, la pluridisciplinarité pour un plus fort développement de passerelles entre formations.

Objectifs :

Il s'agit de :

- Développer de nouvelles ingénieries des formations intégrant à la fois individualisation et modularisation en facilitant notamment les passerelles entre cursus de formation, en soutenant le développement de modules de formation ouvertes à distances.
- Promouvoir et accompagner le développement des démarches VAE.
- Développer les troncs communs et les passerelles inter-formations.

[Conditions de mise en œuvre : fiches actions 8 à 9](#)

## **Axe 4 : Développer les partenariats avec les employeurs médicaux, médico-sociaux et sociaux de la Région**

*(Axes 8, 10 et 11 du PRDF)*

### Constats et enjeux principaux :

Le système global de formation dans le domaine sanitaire et social semble manquer de cohérence et de lisibilité pour l'ensemble des acteurs. L'un des enjeux principaux du schéma des formations sanitaires et sociales est de pouvoir réfléchir dans un premier temps aux besoins globaux de formation, toutes voies de formation confondues.

Cette réflexion des besoins en emplois et en formations renvoie à la nécessité de mettre en place un cadre de coopération et de mutualisation structurant entre employeurs et Région. Il s'agit donc ici d'organiser un partenariat pérenne au niveau régional, avec la Région en tant que chef de file, afin de réfléchir conjointement avec l'ensemble des employeurs régionaux aux enjeux Emploi-Formation du secteur et d'adapter au mieux les dynamiques de formation pour répondre aux besoins d'emplois et de compétences.

La mise en place d'une concertation pérenne est importante pour pouvoir piloter les formations sanitaires et sociales. En effet, la projection des besoins en emploi reste difficile en raison de l'impact fort des politiques publiques dans le domaine sanitaire, social et médico-social. De plus, les incertitudes sont fortes actuellement par rapport aux réformes des systèmes de santé, de remboursement des soins, d'aides aux plus défavorisés ou encore le système de retraite. Ceci doit conduire à une certaine prudence dans la réponse aux besoins de la population au vu des problèmes de la solvabilisation de l'emploi, qui repose actuellement principalement sur un financement public. Il est nécessaire de pouvoir croiser les différents regards des employeurs des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social. Cette dynamique a été mise en place pour l'élaboration du diagnostic.

### Objectifs :

La concertation permanente des employeurs doit ainsi permettre de :

- Recueillir l'avis de l'ensemble des parties prenantes :
  - Compléter le diagnostic emploi-formation.
  - Appréhender finement, par formation, les évolutions (quantitatives et qualitatives) que rencontrent ces professions pour adapter au mieux les formations.
- Organiser l'offre de formation sanitaire et sociale à l'échelle territoriale et faciliter l'accès à la qualification et à la formation des salariés et professionnels :
  - Améliorer l'efficacité des réponses apportées.
  - Assurer la sécurisation des parcours professionnels sur l'ensemble du territoire guyanais.
- Mieux mobiliser les outils de la contractualisation au niveau de la Région, mais aussi de la DTEFP, des branches professionnelles, de la fonction publique... (contrat d'étude prospective, engagement de développement de l'emploi et des compétences, appui au dialogue social...).

**Conditions de mise en œuvre : fiches actions 10 et 11**

## **Axe 5 : Mettre en place des projets de coopération interrégionaux avec les acteurs de la formation**

*(Axe 4 du PRDF)*

### Constats et enjeux principaux :

La mobilité à l'extérieur de la Guyane, que ce soit en formation initiale, en apprentissage ou en formation continue, est un facteur important d'accessibilité des formations. Ce constat du PRDF est d'autant plus important que l'offre de formation sanitaire et sociale sur le territoire guyanais est, aujourd'hui et à court terme, limitée et ne peut répondre à l'évolution croissante et importante des besoins en professionnels sur le territoire. La mobilité représente également une opportunité pour l'individu de s'ouvrir et d'initier des échanges de pratiques. Les dispositifs d'appui (financiers et/ou matériels) doivent trouver un équilibre dans les priorités entre les intérêts individuels (promotion sociale des habitants) et les objectifs du territoire (développement des compétences au service des activités sanitaires, médico-sociales et sociales guyanaises).

Avec les autres régions françaises, trois niveaux de coopération peuvent en fait être envisageables :

- Une coopération avec l'espace Martinique/Guadeloupe : il s'agit d'envisager la coopération avec ces deux régions antillaises pour mesurer dans un premier temps la faisabilité et la création de formations interrégionales dans les secteurs sanitaires et sociaux. Ces formations devront répondre à des intérêts régionaux partagés (ex : métiers de la rééducation).
- Une coopération avec quelques régions françaises en métropole : il s'agit d'envisager ici des conventions partenariales entre organismes de formation pour des échanges de publics en formation, mais aussi avec les Régions concernées par ces mobilités pour des accords de réciprocité (par exemple en matière de prise en charge des publics). Le partenariat peut également être lancé entre employeurs guyanais et autres employeurs locaux pour des échanges de stagiaires en période de stages ...
- Une coopération avec les pays frontaliers du Surinam et du Brésil : dans le cadre de la coopération transfrontalière, la Région a émis le souhait d'inscrire ces politiques de mobilité dans une dynamique transfrontalière avec les deux pays que sont le Brésil et le Surinam. Certaines expériences de mobilité de publics ont déjà eu lieu dans le cadre des stages en cours de formation. Il s'agit donc de renforcer ces premières expérimentations et de les étendre, avec la mise en place d'un travail partenarial préalable avec les employeurs locaux.

### Objectifs :

Il s'agit notamment de :

- Mettre le système partenarial et conventionnel avec les acteurs de la formation professionnelle régionaux (conventions de partenariat, de réciprocité, conditions de coopération, etc..)
- Favoriser la mobilité des Guyanais en les soutenant financièrement, avec la mise en place d'un dispositif spécifique d'aide à la mobilité pour les publics souhaitant suivre une formation dans un des cadres conventionnels posés, mais aussi spécifiquement pour des mobilités avec le Brésil et le Surinam dans le cadre d'accords transfrontaliers.

**Conditions de mise en œuvre : fiches actions 12 et 13**

## Liste des chantiers prioritaires (à venir)

### ■ L'amélioration de la qualité de la formation et son développement à l'Ouest

- L'absence d'audit complet des 2 organismes de formation limite l'analyse et la mise en place d'un véritable plan d'investissement (capacité immobilière, pédagogique, lieux de stage, matériel).
- La pérennisation et l'augmentation du nombre de formateurs ainsi que la stabilité de l'équipe pédagogique dans les organismes de formation guyanais sont des conditions pour développer la formation..
- Les actions pour diversifier et améliorer les lieux de stage (le principal frein de développement à l'ouest pour l'IRDTS) et la promotion des formations des tuteurs dans les établissements employeurs sont indispensables pour augmenter la capacité de formation.
- La mise en place d'une coopération étroite avec la DSDS sur la dimension de la qualité de l'offre de formation actuelle et les conditions à réunir pour développer l'appareil de formation (formateurs, terrain de stage...).

### ■ L'accessibilité aux formations sanitaires et sociales

- En raison du niveau faible de formation des candidats , des difficultés pour répondre aux exigences de la sélection , il apparaît nécessaire de développer les actions de formation préqualifiante pour accéder à ces métiers Il s'agit aussi bien de formations de remise à niveau et de formations préparant aux épreuves du concours.
- Au niveau des lycées, il faut proposer aux jeunes lycées une réelle filière de formation dans le champ sanitaire et sociale (BEP, bac, FCIL, MC et les préparatoires aux concours d'entrée, ...).

### ■ L'amélioration de la vie étudiante

- Les questions de déplacement et de logement reste un frein important dans les parcours de formation, notamment pendant les stages.
- Il est nécessaire de développer des actions pour accompagner la mobilité des publics en formation en dehors de la Guyane et de permettre le retour en Guyane.

### ■ Sur la VAE, il est nécessaire de déployer des moyens complémentaires pour accompagner les démarches pour des diplômes de niveau V.

- **En raison de l'évolution rapide du champ sanitaire, social et médico-social et des nécessités de rattrapage en Guyane, il est nécessaire d'affiner le besoin de personnels formés** des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment en cas de création de nouveaux de services ou d'extension avec les employeurs (ex : quels besoins en emplois au CHAR par rapport à la rénovation de la maternité).

**Plan d'actions du schéma régional  
des formations sanitaires et sociales en Guyane**

## La déclinaison des axes stratégiques du schéma des formations sanitaires et sociales en fiches actions

Afin de rendre opérationnel les cinq axes stratégiques précédemment présentés, **13 fiches actions** sont proposées :

Numéro Fiche	Intitulé	Axes du schéma des formations sanitaires et sociales
Fiche 1	Mettre en place des filières de formation articulant la préqualification et la qualification dans le champ sanitaire et social	<b>AXE 1 :</b> Développer l'offre de formations sanitaires et sociales sur le territoire guyanais
Fiche 2	Stabiliser l'offre de formations sanitaires et sociales existante et travailler sur l'opportunité de développer ces formations	
Fiche 3	Améliorer la capacité et la qualité d'accueil des locaux dans les instituts de formation par la rénovation et l'investissement	
Fiche 4	Renforcer la qualité des formations par des processus de démarches qualité	
Fiche 5	Améliorer l'information sur les métiers et les formations en direction des collégiens et des lycéens	
Fiche 6	Sécuriser les parcours de formation en Guyane (logement, déplacement, etc)	<b>AXE 2 :</b> Améliorer la vie étudiante (bourse, logement, culture)
Fiche 7	Soutenir la mobilité des publics pour suivre des formations n'existant pas en Guyane	
Fiche 8	Développer de nouvelles ingénieries de formation intégrant l'individualisation et la modularisation	<b>AXE 3 :</b> Développer de nouveaux modes d'accès à la qualification et à la formation
Fiche 9	Promouvoir et accompagner les démarches de VAE	
Fiche 10	Renforcer le partenariat avec les employeurs en mettant en place une dynamique pérenne de concertation	<b>AXE 4 :</b> Développer les partenariats avec les employeurs des secteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux de la région
Fiche 11	Mobiliser les outils de la contractualisation dans le domaine emploi-formation	
Fiche 12	Mettre en place des conventions de partenariats avec les Régions métropolitaines et les DOM pour les formations non proposées en Guyane	<b>AXE 5 :</b> Mettre en place des projets de coopérations interrégionaux avec les acteurs de la formation
Fiche 13	Favoriser la mobilité avec les pays transfrontaliers des publics dans le cadre de leur stage (Brésil et Surinam)	

<i>Axe 1</i>	<b>Fiche action n°1 : Mettre en place des filières de formation articulant la préqualification et la qualification dans le champ sanitaire et social</b>
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etudier la mise en place de préparation aux concours au sein de la formation initiale sous statut scolaire (exemple du lycée Bertène Juminer).</b></li> <li>- <b>Développer les mesures préparatoires et les modules de savoirs de base</b> pour mieux préparer les publics aux sélections des formations sanitaires et sociales transférées en direction des publics les plus éloignés de l'emploi.</li> <li>- <b>Mettre en place une dynamique projet</b> pour faire évoluer l'offre de formation : amélioration de l'appareil existant, évaluation des opportunités d'extension et de développement de l'offre, conditions de mise en œuvre, évolution de l'appareil de formation guyanais.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Etablir un lien entre le schéma des formations sanitaires et sociales (fiche action n°1) avec le programme préqualifiant de la Région sur la maîtrise pour les savoirs de base.</b></li> <li><b>2. Engager un travail partenarial avec le Rectorat sur les enjeux de la remise à niveau, la pré-qualification et la maîtrise des savoirs de base.</b></li> <li><b>3. Mettre en place de modules de remise à niveau dans les instituts de formations sanitaires et sociales guyanais.</b></li> <li><b>4. Mettre en place des préparatoires aux concours d'entrée.</b></li> <li><b>5. Renforcer les préparatoires aux concours dans les instituts de formation sanitaires et sociales guyanais.</b></li> <li><b>6. Travailler sur les parcours de formation des publics en année préparatoire de médecine.</b></li> <li><b>7. Identification des conditions de réussite du développement de l'offre de formation à l'Ouest (terrain de stage, formateur, locaux).</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Conseil Général, Université, Branches professionnelles et OPCA, Etablissements de formation transférée, Employeurs (terrains de stage), Financeurs

<p><i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i></p>	<p><u>1- Formations secondaires sanitaires et sociales</u>          Nombre de personnes dans les formations sanitaires et sociales secondaires (BEP, BEPA, CAP, CAPA, Bac, BTS, BTSA)          Taux de réussite aux différents diplômes          Taux de diplômés des formations secondaires accédant directement aux formations sanitaires et sociales professionnelles          Taux de diplômés des formations secondaires accédant aux formations sanitaires et sociales professionnelles suite à une préparation au concours          Nombre de sélections passées par diplômé</p> <p><u>2- Modules de savoirs de base et de mesures préparatoires aux formations diplômantes</u>          Nombre de modules de savoirs de base mis en place          Nombre de mesures préparatoires proposées sur le territoire guyanais          Nombre de bénéficiaires d'actions          Profil des bénéficiaires de modules de savoirs de base          Taux de réussite aux différents diplômes          Nombre de sélections passées par diplômé</p> <p><u>3- Formations sanitaires et sociales transférées à la Région</u>          Taux de réussite aux sélections en fonction de l'origine des publics (nombre de présentation aux sélections)          Nombre de bénéficiaires de minima sociaux ayant suivi des formations sanitaires et sociales          Taux d'abandon en formation          Taux de réussite aux diplômes</p>
<p><i>Orientation du PRDF</i></p>	<p>Axes 2, 3 et 8 du PRDF</p>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°2 : Stabiliser l'offre de formations sanitaires et sociales existante et travailler sur l'opportunité de développer ces formations</b>
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Assurer la pérennité de l'appareil de formation existant</b> sur le territoire guyanais et veiller à sa qualité, à court terme.</li> <li>- <b>Travailler sur les conditions pédagogiques des formations proposées</b> pour en améliorer leur qualité, à court et moyen termes.</li> <li>- <b>Travailler sur l'opportunité de développer l'appareil de formation existante à moyen terme</b>, en étroite relation avec les employeurs guyanais.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Stabilisation des équipes de formateurs pour assurer la pérennité des formations proposées avec les instituts de formation.</b></li> <li><b>2. Travail avec les employeurs pour développer les terrains de stage nécessaires (notion de site qualifiant, encouragement aux Groupements d'Employeurs) et les accompagner dans la mise en place de tutorat.</b></li> <li><b>3. Etude sur les conditions de d'augmentation du quota pour le diplôme d'infirmer (10 à 15 places).</b></li> <li><b>4. Réalisation d'une étude de faisabilité pour créer un institut de formation de sage femme.</b></li> <li><b>5. Analyser la possibilité de mettre en place un cadre de coopération Antilles Guyane pour les métiers de la rééducation.</b></li> <li><b>6. Développement d'une offre de formation sur Cayenne et Saint Laurent du Maroni pour le diplôme d'Etat d'aide soignant permettant des sorties de diplômés tous les ans.</b></li> <li><b>7. Réalisation d'une étude d'opportunité pour développer la formation de manipulateur ERM en Guyane en relation avec le Rectorat et les professionnels.</b></li> <li><b>8. Analyse des conditions pour permettre le développement en travail social d'une offre de formation pérenne identique d'une année sur l'autre (augmentation du nombre de personnes formées).</b></li> <li><b>9. Promotion de la VAE pour le diplôme d'aide soignant, d'auxiliaire de vie sociale, d'aide médico-psychologique et d'éducateur spécialisé.</b></li> <li><b>10. Augmentation du nombre de diplômés de 10 à 15 par an pour le diplôme d'état d'éducateur spécialisé.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Conseil Général, Branches professionnelles et OPCA, Etablissements de formation transférée, Employeurs (terrains de stage et tutorat), Financeurs
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Mise en place de tableaux de bord avec les établissements de formations transférées.
<i>Orientation du PRDF</i>	Axe 5 du PRDF

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action n°3 : Améliorer la capacité et la qualité d'accueil des locaux dans les instituts de formation par la rénovation et l'investissement</b>
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Améliorer les conditions d'accueil</b> des établissements de formations transférées à court terme.</li> <li>- <b>Améliorer les capacités informatiques</b> des établissements pour faciliter la réussite des publics en formation.</li> <li>- <b>Evaluer avec les établissements de formation leur capacité à moyen terme pour élargir leur offre de formation.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Déménagement sur le campus de Saint Denis de l'IFSI et extension de l'IRDTS.</b></li> <li><b>2. Equipement informatique des instituts de formation.</b></li> <li><b>3. Evaluation de la capacité d'extension des instituts de formation.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2011
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Conseil Général, Etablissements de formation transférée, Financeurs, Université (sur les locaux et l'équipement informatique)
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Indicateurs physiques et financiers sur les investissements réalisés
<i>Orientation du PRDF</i>	Orientations 1 et 2 du PRDF

Axe 1	Fiche action n°4 : Renforcer la qualité des formations par des processus de démarches qualité
<i>Objectifs</i>	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en place dans les établissements de formations transférées un processus et une démarche qualité pour soutenir la réussite des publics en formation.</b></li> <li>- <b>Renforcer la concertation et le travail partenarial entre Région et établissement de formations transférées.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Réalisation d'un audit des 2 instituts de formation pour mettre en place une démarche qualité.</b></li> <li><b>2. Elaboration d'une charte de la qualité.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2011
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Etat, Etablissement de formation transférée
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Documents d'audits annuels
<i>Orientation du PRDF</i>	Orientations 1 et 2 du PRDF

Axe 1	Fiche action n°5 : Améliorer l'information sur les métiers et les formations en direction des collégiens et des lycéens
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre de formations sanitaires et sociales pour l'ensemble des publics.</b></li> <li>- <b>Améliorer l'information sur les professions</b> de la santé et du travail social en sensibilisant les acteurs de l'information et de l'orientation sur les spécificités et les contraintes de ces métiers et de leur formation.</li> <li>- <b>Mettre en place une orientation personnalisée</b> tenant compte des profils des intéressés (scolaires, publics jeunes, demandeurs d'emploi, etc.).</li> <li>- <b>Améliorer l'information sur les différentes voies de formation</b> permettant l'accès à ces métiers</li> <li>- <b>Inciter les professionnels à s'impliquer</b> dans les dispositifs d'information et d'orientation sur les métiers.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Favoriser les actions vers les professionnels de l'accueil, de l'information et l'orientation sur la connaissance des formations et des métiers de la santé et social.</b></li> <li>2. <b>Mettre en place les fiches métiers existantes proposées par les structures de l'information et de l'orientation en les rendant plus proches des réalités des professions.</b></li> <li>3. <b>Renforcer la collaboration entre enseignants des collèges, des lycées et des établissements dispensant des formations professionnelles diplômantes du sanitaire et du social pour faire mieux connaître les métiers et les formations.</b></li> <li>4. <b>Associer les professionnels aux différentes actions d'information sur les métiers.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, État, Conseil Général, Branches professionnelles et OPCA, Structures AIO (ONISEP, CIO, SUIO...), missions locales, OREF Guyane, ORSG, Pôle Emploi, Établissements de formation, Université
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	<p>Nombre d'orientations dans ces formations consécutives à un entretien individuel  Implication des professionnels en fonction des actions menées  Taux d'abandon en cours de formation  Durée des carrières professionnelles</p>
<i>Orientation du PRDF</i>	Orientations 1 et 2 du PRDF

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action n°6 : Sécuriser les parcours de formation en Guyane (logement, déplacement,etc.)</b>
<i>Objectif</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offrir aux publics suivant une formation sanitaire et sociale</b> les moyens d'accéder et de réussir en formation.</li> <li>- <b>Améliorer les conditions de vie en formation</b>, notamment en travaillant en priorité sur les enjeux d'hébergement des publics en formation.</li> <li>- <b>Lutter contre les phénomènes de précarité étudiante.</b></li> <li>- <b>Donner de la lisibilité et de la visibilité aux publics sur les dispositifs d'aides existants.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Evaluation et aménagement du dispositif régional des bourses sanitaires et sociales.</b></li> <li>2. <b>Communication au sein des instituts de formation sur le dispositif régional des bourses.</b></li> <li>3. <b>Création d'un fonds d'aide social d'urgence.</b></li> <li>4. <b>Etat des lieux des conditions d'hébergement des publics au cours de leur formation (sur les lieux de stage, sur les sites de formation).</b></li> <li>5. <b>Proposition de solutions concrètes d'hébergement aux publics sur les sites de formation et les lieux de stage.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional,Etat, Conseil Général, Université, Etablissements de formation, Financeurs, Partenaires sociaux, Conseil Général, Organismes d'hébergement, ORSG (sur les conditions de vie des publics en formation)
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	<p><u>Le dispositif des bourses sanitaires et sociales</u>  Nombre de bourses accordées  Montant des aides accordées  Profil des bénéficiaires de bourses  Analyse de l'impact de l'aide sur le parcours des publics bénéficiaires  <u>Communication extérieure sur les dispositifs d'aides</u>  Nombre de réunions collectives ou en bilatérales d'information organisées  <u>Fonds social d'aide d'urgence :</u>  Nombre de bénéficiaires  Moyenne des montants accordés  Profils sociologiques des bénéficiaires  Impact de l'aide sur le parcours du bénéficiaire  <u>Hébergement</u>  Analyse des conditions de vie avec les publics en formation</p>
<i>Orientation du PRDF</i>	Axes 1 et 4 du PRDF

Axe 2	Fiche action n°7 : Soutenir la mobilité des publics pour suivre des formations n'existant pas en Guyane
<i>Objectif</i>	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mobilité des publics guyanais pour suivre une formation en dehors de la Guyane.</li> <li>- Offrir aux publics souhaitant suivre une formation hors Guyane les moyens pour accéder à la formation et faciliter leur réussite et leur retour pour servir en Guyane.</li> <li>- Travailler à la condition de mobilité des publics en interne (et à l'externe) à la Région lors des périodes de stage en créant un programme ambitieux d'indemnisation de frais de stage pour les publics guyanais.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mise en place d'indemnités de frais de stage et de la gratification des stagiaires en travail social.</b></li> <li><b>2. Mise en place d'un dispositif d'aides à la mobilité externe et interne</b> (améliorer la mobilisation des dispositifs de l'ANT).</li> <li><b>3. Travail particulier de renforcement de la mobilité pour les publics de l'IFSI</b> ayant réussi le concours mais se retrouvant sur listes d'attentes (identification des instituts de formation ne remplissant pas leur quota).</li> <li><b>4. Mise en place de partenariat favorisant financièrement les mobilités des publics en formation.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Conseil Général, ANT, Etat, Université, Etablissements de formation, Financeurs, Partenaires sociaux
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Nombre de Guyanais ayant suivi une formation à l'extérieur de la Guyane Montant des aides accordées Montant des indemnités de stage accordées Profils des bénéficiaires Taux de réussite des publics bénéficiaires
<i>Orientation du PRDF</i>	Axe 4 du PRDF

Axe 3	Fiche action n°8 : Développer de nouvelles ingénieries de formation intégrant l'individualisation et la modularisation
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les passerelles entre les cursus de formation en intégrant les personnes susceptibles d'accéder à la formation avec des dispenses dans la limite de la capacité d'accueil de chaque session.</li> <li>- Soutenir le public des demandeurs d'emploi afin de lui permettre un accès plus aisé à la formation.</li> <li>- Valoriser les organisations pédagogiques d'organismes de formation dans la mise en place de modules de formations, en soutenant notamment les initiatives en matière de formation ouverte et à distance.</li> <li>- Valoriser les passerelles entre cursus de formation, notamment sur les métiers de l'aide à domicile.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Travail partenarial à conduire sur les passerelles entre cursus de formation et pratiques des employeurs.</li> <li>2. Faire fonctionner les passerelles entre cursus de formation auprès des publics.</li> <li>3. Soutien au développement des modules de formation ouverte et à distance et valorisation de la FOAD auprès du public.</li> <li>4. Soutien au public des demandeurs d'emploi en finançant des modules de formations complémentaires via la mise en place de dispositifs d'aides régionaux (actions collectives de formation professionnelle, aides individuelles à la formation ; formations dispensées à l'AFPA...).</li> <li>5. Concernant sur le développement de formation sur l'Ouest : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur le tronc commun des formations de niveau V. ceci permettrait d'avoir des effectifs plus conséquents regroupant aide-soignant, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale, de pérenniser l'appareil de formation et de développer la polyvalence.</li> <li>• Il peut être envisagé également de le réaliser pour le niveau III dans le travail social (Assistant de service social, Educateur spécialisé et Educateur de jeunes enfants).</li> </ul> </li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Université, Etablissements de formation, Financeurs, Conseil Général, Partenaires sociaux
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	<p>Mise en place des différents dispositifs</p> <p>Qualité du travail partenarial</p> <p>Efficacité des dispositifs et cohérence entre actions mises en place et besoins des publics</p>
<i>Orientation du PRDF</i>	Axes 3 et 6 du PRDF

Axe 3	Fiche action n°9 : Promouvoir et accompagner les démarches de VAE
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre en place une démarche concertée avec les différents partenaires pour garantir le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience</b> en Guyane, notamment l'information de premier niveau dans le champ sanitaire et social et son financement pour tous les publics.</li> <li>- <b>Soutenir les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience.</b></li> <li>- <b>Instaurer une réflexion sur l'accès à la formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des salariés</li> <li>- Des personnes bénéficiant des minima sociaux.</li> <li>- Des demandeurs d'emplois</li> </ul> </li> <li>- <b>Mettre en place un plan stratégique global sur le VAE dans le champ sanitaire et social avec l'ensemble des acteurs concernés.</b></li> <li>- <b>Mettre en place une phase de suivi en cas d'échec de VAE ou de VAE partielle.</b></li> <li>- <b>Développer les points relais conseil dans le cadre du projet de réseau AIO (accueil, information et orientation).</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Développement d'un accompagnement spécifique à la VAE pour les publics les plus difficultés.</b></li> <li><b>2. Promotion de la VAE en particulier pour les formations de niveau V et pour le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.</b></li> <li><b>3. Renforcement de l'information et du conseil à VAE pour les publics avec un appui fort des différents relais du secteur.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Conseil Général, CRIEV, Université, Etablissements de formation, Financeurs, Branches professionnelles et OPCA, Ministères certificateurs
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Mesures contenues dans le plan VAE Bilan et suivi des démarches de VAE
<i>Orientation du PRDF</i>	Axes 1 et 3 du PRDF

Axe 4	Fiche action n°10 : Renforcer le partenariat avec les employeurs en mettant en place une dynamique pérenne de concertation
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuivre la concertation initiée avec les employeurs de la région lors de la journée Forum d'élaboration du schéma des formations sanitaires et sociales.</b></li> <li>- <b>Développer des concertations bilatérales</b> avec les branches professionnelles et les employeurs médicaux, médico-sociaux et sociaux guyanais.</li> <li>- <b>Mettre en place des plans d'action concertés avec les employeurs pour professionnaliser les personnels et permettre de travailler sur des enjeux propres à l'appareil de formation.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Organisation des concertations régulières avec les employeurs des secteurs sanitaires et sociaux et les OPCA.</b></li> <li><b>2. Travail spécifique à conduire avec les employeurs sur des thématiques d'action prioritaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les freins au départ en formation des salariés</li> <li>o La qualification et la professionnalisation des personnes faisant fonction</li> <li>o La promotion de l'usage formation et la mise en œuvre de la réforme de la formation</li> <li>o L'amélioration des lieux de stage et l'organisation des pratiques tutorales (formation des tuteurs)</li> <li>o La mise en place de l'apprentissage,</li> <li>o La pérennisation de lieux d'échange entre les employeurs sur les questions d'emploi et de formation, de recrutement, de fidélisation.</li> </ul> </li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Conseil Général, Employeurs, Branches professionnelles et OPCA
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	<p>Qualité des partenariats  Compte rendu des actions collectives et des instances de rencontres  Réalisation des actions inscrites dans les différents accords (indicateurs à prévoir par accord)</p>
<i>Orientation du PRDF</i>	Axes 8, 10 et 11 du PRDF

Axe 4	Fiche action n°11 : Mobiliser les outils de la contractualisation dans le champ emploi formation
<i>Objectifs</i>	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sensibiliser les « entreprises » du domaine sanitaire et social</b> à l'intérêt de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).</li> <li>- <b>Articuler GPEC et besoins de formation.</b></li> <li>- <b>Identifier les mesures déjà prises par les acteurs.</b></li> <li>- <b>Analyser les enjeux et besoins en formation dans le secteur sanitaire et social.</b></li> <li>- <b>Développer des relations avec les branches professionnelles sur cette thématique dans la perspective d'un contrat d'objectifs toutes branches confondues.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<b>Outils à mobiliser : contrat d'étude prospective, Engagement de développement de l'emploi et des compétences, appui au dialogue social, etc.</b> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mobilisation des outils au niveau de la Région.</b></li> <li><b>2. Mobilisation des outils au niveau de la DTEFP.</b></li> <li><b>3. Mobilisation des outils au niveau des branches professionnelles.</b></li> <li><b>4. Mobilisation des outils au niveau de la fonction publique.</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Etat, Conseil Général, Branches professionnelles et OPCA, CNFPT, Employeurs
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Bilan des actions menées ou initiatives
<i>Orientation du PRDF</i>	Axes 8, 10 et 11 du PRDF

Axe 5	Fiche action n°12 : Mettre en place des conventions de partenariat avec les Régions métropolitaines et les DOM pour les formations non proposées en Guyane
<i>Objectifs</i>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travailler en partenariat avec certaines autres Régions (espace Antilles et métropole)</b> sur des formations non proposées en Guyane ou spécialisées ayant de petits effectifs.</li> <li>- <b>Faciliter les mobilités des publics en formation entre la Région et les autres Régions.</b></li> <li>- <b>Coopérer entre organismes de formation (Guyane/Antilles/Métropole)</b> sur des thématiques d'actions interrégionales et afin de développer des conventionnements d'accueil de publics en formation (conventions de réciprocité).</li> <li>- <b>Faciliter les prises en charge entre Régions et harmoniser les pratiques</b> dans le cadre de mobilités de publics.</li> <li>- <b>Identifier des axes de travail entre différentes Régions.</b></li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Mise en place de cadres de conventions partenariales avec la métropole (au niveau des Régions, des instituts de formation, des employeurs).</b></li> <li>2. <b>Mise en place de cadres de conventions partenariales avec les Régions Guadeloupe et Martinique pour créer des formations interrégionales (en particulier pour les métiers de la rééducation et sages-femmes).</b></li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Autres régions métropolitaines, Régions Guadeloupe et Martinique, Financeurs, Conseil Général
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Bilan des initiatives menées Suivi de la mobilité des étudiants
<i>Orientation du PRDF</i>	Axe 4 du PRDF

Axe 5	Fiche action n°13 : Favoriser la mobilité avec les pays transfrontaliers des publics en formation dans le cadre de leur stage (Brésil et Surinam)
<i>Objectifs</i>	Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les mobilités de publics suivant une formation sanitaire ou sociale en Guyane dans le cadre des relations internationales et de projets transfrontaliers.</li> <li>- Renforcer la qualité des formations guyanaises proposées par l'échange de pratiques au niveau des publics en formation, des formateurs et des employeurs.</li> </ul>
<i>Modalités de mise en œuvre</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un dispositif d'aides à la mobilité.</li> <li>2. Identifier les conditions de financements mobilisables, notamment via les fonds structurels européens (PO Amazonie, Interreg IV Caraïbes) pour inscrire ces démarches dans une logique projet.</li> <li>3. Identifier des interlocuteurs et des axes de travail partenarial entre les différentes régions et pays pour des relations pérennes.</li> </ol>
<i>Calendrier</i>	2009-2014
<i>Partenariat</i>	Conseil Régional, Instances décisionnaires au Surinam et au Brésil, Autres financeurs, Conseil Général
<i>Outils de suivi et évaluation (indicateurs)</i>	Nombre de bénéficiaires de cette aide Montant moyen de l'aide Analyse de l'impact de l'aide et de la mobilité sur les parcours des bénéficiaires.
<i>Orientation du PRDF</i>	Axe 4 du PRDF

## Liste des Opérations à entreprendre en priorité

- Établir un lien entre le Schéma des formations sanitaires et sociales avec le programme régional des formations professionnelles des Jeunes sur le parcours de qualification ;
- Engager un travail partenarial avec le Rectorat sur les enjeux de la remise à niveau, la pré-qualification et la maîtrise de base au sein des EPLE ;
- Étudier les conditions d'augmentation du quota pour le diplôme d'infirmier (10 à 15 places) ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour créer un institut de formation de sage femme ;
- Augmenter le nombre de diplômés de 10 à 15 par an pour le diplôme d'état de Moniteur éducateur ;
- Création d'un fonds d'aide social d'urgence ;
- Réaliser un état des lieux des conditions d'hébergement des publics au cours de leur formation (sur les lieux de stage et les sites de formations) ;
- Proposer des solutions concrètes d'hébergement aux publics sur les sites de formation et les lieux de stages ;
- Travailler sur la mise en place d'un tronc commun des formations de niveau V regroupant aide-soignant, auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique et auxiliaire de vie sociale, dans le but de pérenniser l'appareil de formation et de développer la polyvalence dans la région de l'ouest ;
- Suivre le déménagement de l'IFSI et prévoir l'extension de l'IRDTS (lancement des études de programmation) ;
- Équiper en matériel informatique les institues de formation ;
- Faire faire un audit de l'IRDTS et de l'IFSI.